1822-2022 BICENTENAIRE DE L'UNIFICATION

18, 19 et 20 MARS 2022

ÉDITO

Les festivités du bicentenaire de l'unification de Crecques, Mametz et Marthes se sont bien déroulées, dans la joie, la bonne humeur, et avec, de plus, un temps radieux…

Ces festivités ont mobilisé de nombreuses personnes que je tiens à remercier : élus, membres du C.C.A.S., personnel communal, bénévoles, personnel enseignant et élèves, associations, Mametziens (et pas que…) qui ont fait parvenir de nombreux documents, … J'en oublie sans doute.

Nous avons choisi le **terrain derrière la mairie pour l'inauguration du bicentenaire** car, à cet endroit, il y aura bientôt un espace multigénérationnel avec des espaces verts, des jeux pour les enfants, des bancs, un petit verger, … Ainsi, **une plaque commémorative et la plantation d'un arbre** rappellera cet événement (Crecques et Marthes ont également leur arbre et leur plaque commémorative).

Je tiens à **remercier Monsieur Matthieu Fontaine**, Docteur en Histoire, qui nous offre ses compétences et savoirs dans les bulletins communaux mametziens. Je prends donc un « tout-petit-peu » de son savoir pour argumenter les propos suivants…

Le 12 novembre 1789, l'Assemblée Constituante décrète « qu'il y aura municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ». Le mois suivant, le 14 décembre 1789, un décret « concernant la constitution des municipalités » officialise la naissance de la commune contemporaine. Les anciens villages de Mametz, Marthes et Crecques deviennent des municipalités.

Le 23 novembre 1818, le Préfet, Joseph Balthazar, vicomte Siméon, demande aux sous-préfets d'examiner avec la plus grande attention quelles sont les communes susceptibles d'une nouvelle circonscription…

Parmi les communes sur lesquelles porte le choix du Sous-Préfet de Saint Omer, Clément de Laâge, il y a Mametz, Marthes et Crecques.

Voici 200 ans, Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, sur le rapport du Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur, a ordonné ce qui suit :

Article 1er : Les communes de Mametz, de Marthes et de Crecques, département du Pas-de-Calais, sont réunies pour n'en former qu'une seule dont Mametz sera le Chef-Lieu. Les papiers et registres des trois communes y seront rassemblées.

Le ministre de l'Intérieur transmettra le 29 mars 1822 l'ordonnance royale datée du 20 mars 1822 au Préfet du Pas-de-Calais pour exécution. Notez que l'ordonnance royale mentionne, non seulement l'unification de Mametz, Marthes et Crecques mais également, celle de Sainte-Marie Kerque et de Saint Nicolas, ainsi que celle de Thérouanne et de Nielle les Thérouanne.

Les Communes de Marthes et Mametz étaient favorables mais Crecques fut contre durant de nombreuses années et nous eûmes même nos « Peppone et Dom Camillo » mametziens.

Nous eûmes également notre « Guerre de Cent ans » entre Rebecques et Crecques (soutenue par Mametz) : la guerre des étiais qui dura 110 ans.

Les festivités du bicentenaire de l'unification des 3 communes devenues une seule se sont déroulées sur trois jours. Ainsi, les visiteurs et promeneurs ont eu l'occasion de revivre l'histoire des 3 communes bien avant l'unification en visitant les **expositions dans nos trois églises**. Ces dernières ont accueilli le samedi et le dimanche après-midi des concerts. Mais, il y avait également **l'histoire de notre commune « unifiée » à la salle paroissiale, une exposition sur les pompiers à la maison des associations** (qui est l'ancienne caserne), **une autre à la ressourcerie, contour de l'église, avec des voitures anciennes et une dernière au rupro à Marthes sur les objets anciens.**

Un **circuit de randonnée** dénommé très justement « Circuit du bicentenaire » a permis de se rendre dans ces divers lieux d'exposition tout en répondant à un quizz.

A la suite de l'inauguration (et de son vin d'honneur), une **messe à l'église de Mametz** a été suivie d'un **concert de Gospel**. Le samedi soir, une **soirée costumée** a suivi un **concert de jazz** et le dimanche, des **élèves de l'école des tilleuls sont montés sur scène pour des chants et du théâtre.**

Et pour clôturer ces festivités, un **feu d'artifice musical** à la Sauvagine a rencontré un beau succès.

Je vous laisse, maintenant, parcourir ce bulletin qui retrace ces journées en vous souhaitant une bonne lecture…

Dominique LEBRUN-VANDEWALLE, Maire de MAMETZ

"TOUS MES REMERCIEMENTS..."

2022 est une année qui a commencée très fort avec le Bicentenaire de l'unification de CRECQUES, MAMETZ & MARTHES.

Le Bicentenaire a relancé les festivités de 2022, une cohésion de nos associations et l'intérêt des habitants pour leur village.

Ce week-end était une volonté de notre maire et du conseil municipal.

Mais après 2 ans de COVID, cela n'a pas été facile !

En tant qu'Adjointe aux Fêtes & aux Associations et Présidente du Comité des Fêtes, **j'ai le plaisir de vous dire un TRÈS GRAND MERCI À TOUS !**

- ***à Mametz Gym' Form,***
- ***aux Copains d'abord,***
- ***aux Carabiniers de MAMETZ & de MARTHES,***
- ***au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),***
- ***à la Truite Mametzienne,***
- ***au Temps Retrouvé,***
- ***à Julien CRESPEL – Micro Pixelys,***
- ***à David FLAJOLLET – Anim' Passion Sonorisation,***
- ***aux Chichis de PAPY,***
- ***à l'association À TRAVERS CHAMPS,***
- ***à l'association TRIO MILSODOR,***
- ***à l'orchestre de JAZZ du Conservatoire,***
- ***à l'école des TILLEULS,***
- ***à Ciel en Fête,***
- ***au Docteur DESCAMPS,***
- ***au Conseil Départemental,***
- ***à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (C.A.P.S.O.),***
- ***à notre équipe municipale,***
- ***à Philippe MACHEN et tous les bénévoles de la paroisse et du village pour toutes leurs recherches sur l'histoire de nos 3 hameaux, le prêt de leurs archives et objets personnels,***
- ***aux bénévoles de l'Association des Fêtes, bien sûr à mon « petit bureau » et aux nouveaux qui êtes venus renforcer l'équipe.***

VOUS AVEZ TOUS FAIT DE CET ÉVÉNEMENT UNE RÉUSSITE !

Les associations sont « L'ARBRE de VIE » d'un village.
Elles accueillent, réunissent et sont l'ESPRIT de SOLIDARITÉ.
Le Bicentenaire en est l'exemple.

Merci pour votre aide, votre participation et votre bonne humeur à venir aider ce Comité des Fêtes qui ne peut vivre sans vous !

Marie-Line TALLEUX
Présidente de l'Association des Fêtes

Inauguration officielle des festivités du bicentenaire

Bicentenaire de l'unification
CRECQUES - MAMETZ - MARTHES
20 MARS 2022

Bicentenaire de l'unification
CRECQUES - MAMETZ - MARLES
20 MARS 2022

Bicentenaire de l'unification
CRECQUES - MAMETZ - MARLES
20 MARS 2022

2003
2000

2014
2003
2000

1953
1953
1952

Messe et Concert Gospel à l'église de Mametz

Repas à la Salle du Millénium : potée mametzienne et son dessert

Bicentenaire
1822
2022

Jeux anciens à la Salle du Millénium

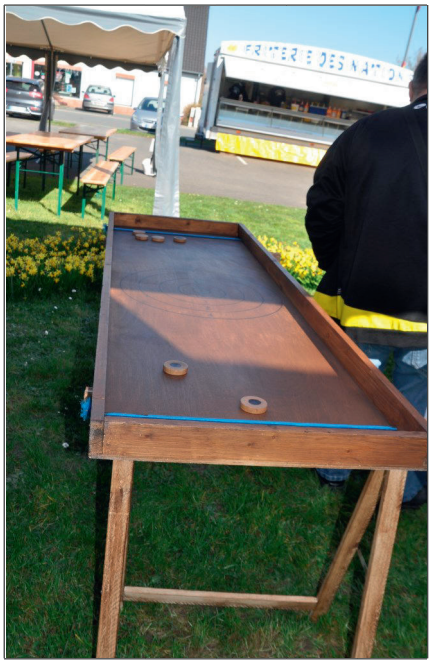

200 1000 200
60 10 20 70
500 2000 500
80 30 40 90

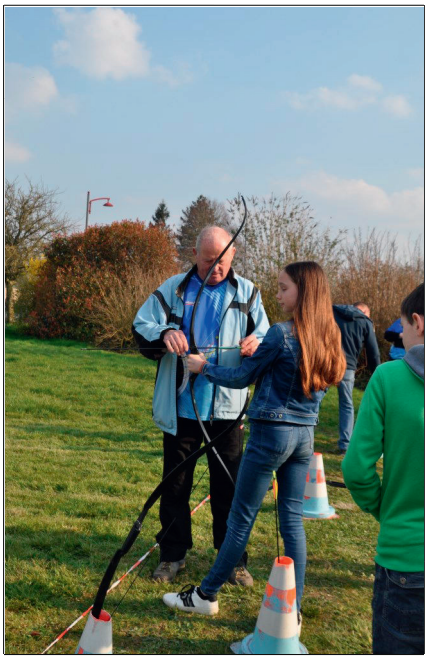

Pas de Calais
Le Département

Dégustation de bières artisanales - Salle du Millénium

Randonnée du Bicentenaire avec son quizz

DENIM GOODS
Jack & Jones

Exposition sur l'histoire des Sapeurs-Pompiers de Mametz

Les casques de pompiers
NE PAS TOUCHER!

MÉDAILLES D'HONNEUR
10 ans de service
15 ans de service
20 ans de service
25 ans de service
30 ans de service
35 ans de service

TENUE DE FEU
TENUE DE FEU
TENUE DE DESTRUCTION D'INSECTES

Histoire des Sapeurs-Pompiers

Marie-Thérèse DELMAIRE - (bulletin Municipal Décembre 1994 – extraits)

…/… C'est le 9 janvier 1879 que le Conseil Municipal présidé par Monsieur Rolin, Maire, sollicite la création d'un Corps de Sapeurs-Pompiers volontaires. La commune se targue de posséder (déjà !...) une pompe à incendie, un local pour la remiser et que 25 hommes pourvus de casques et de ceintures, ont signé un engagement. Un crédit de 75 Francs est voté, dont 25 pour l'entretien de la motopompe et 50 pour concourir à la fête des pompiers. L'autorisation accordée, il restera à demander la nomination du Chef.

L'arrêté du Préfet, curieusement, vient en premier, le 25 avril 1879. Il autorise la création d'une subdivision de Sapeurs-Pompiers dont l'effectif est fixé à 25 hommes. Suivra, le 26 mai 1879, l'arrêté du Président de la République, Jules GREVY et du Ministre de l'Intérieur et des Cultes, Charles LE PERE, qui entérine l'arrêté du Préfet et nomme LEVECQUE Aimé, Sous-lieutenant Chef de Corps. Le Siège est en Mairie de Mametz et les 25 hommes sont dotés de 25 fusils Gras Modèle 1874.

Nous avons conservé la liste des 25 « pionniers » et je ne résiste pas au plaisir de rappeler leurs noms :

LEVECQUE Aimé ; POUCHAIN Emile ; ROGER François ; DEFRANCE Aimé ; CAZIN Auguste ; LANCRY Eugène ; DELAYEN Henri ; BOURDREL Louis ; PRUVOST Augustin ; LEMAITRE Charles ; LEVECQUE Philogone ; MASSART Aimé ; TROLET Adolphe ; LEVECQUE Edouard ; DELATTRE Auguste ; DELAIRE Jules ; DELAIRE Raymond ; WALLE Achille ; MASSART Joseph ; DAUSSE Léon ; LEMAITRE Alphonse ; DEMARTHE Jules ; CLAIRET Adolphe ; DELAYEN Joseph ; GERVOIS Alphonse.

La Commission d'admission est composée par : LEMAITRE Pierre ; BOURDREL Emile ; DELVART Adolphe.

Le 24 février 1893, le Commandement est assuré par le Sous-lieutenant DELMAIRE Victor. Le passage de ce dernier semble avoir été assez bref, ses relations avec le Maire étant quelque peu orageuses comme le démontre la correspondance échangée.

Le 12 novembre 1894, la Commune rhabille ses pompiers. Une facture de 1486 Francs fait état de l'achat de 26 tuniques à 32 Francs, 25 pantalons à 20 Francs, 20 porte-épées à 5 Francs et 18 képis à 3 Francs… Heureux temps……

Le 3mars 1912, le Corps, composé de 24 hommes est convoqué pour élire un représentant à l'échelon régional. Le Chef de Corps est BECART Auguste et le bureau est composé des sapeurs : FONTAINE, GILLIOCQ et DELRUE.

Puis, vint la Guerre de 1914 qui vit s'éclaircir, à Mametz comme partout en France, les rangs des Sapeurs-Pompiers volontaires. Les années ont passé… Il nous appartient, aujourd'hui, de rendre hommage à tous ceux dont j'ai rappelé le souvenir au long de ces pages. Sachons-leur gré d'avoir fait de notre Compagnie de Sapeurs-Pompiers Volontaires, ce qu'elle est actuellement : une Compagnie jeune et dynamique où les Aînés, devenus Vétérans, passent tout naturellement le flambeau à d'autres, qui prennent la relève avec enthousiasme, soutenus par l'amitié et l'expérience.

Il faut d'ailleurs signaler le rôle primordial joué, dans ce sens, par l'Amicale fondée en 1972 ; Amicale présidée par M. D HULLEU, puis par Gabriel MARTEL à qui vient de succéder André COHEZ.

A partir de 1765, les gardes-pompes sont équipés d'un casque similaire à ceux des Dragons. Possédant une plaque frontale en cuivre, les armes du roi et les symboles de la lutte contre l'incendie y figurent.

Casque de sapeur-pompier, modèle 1885

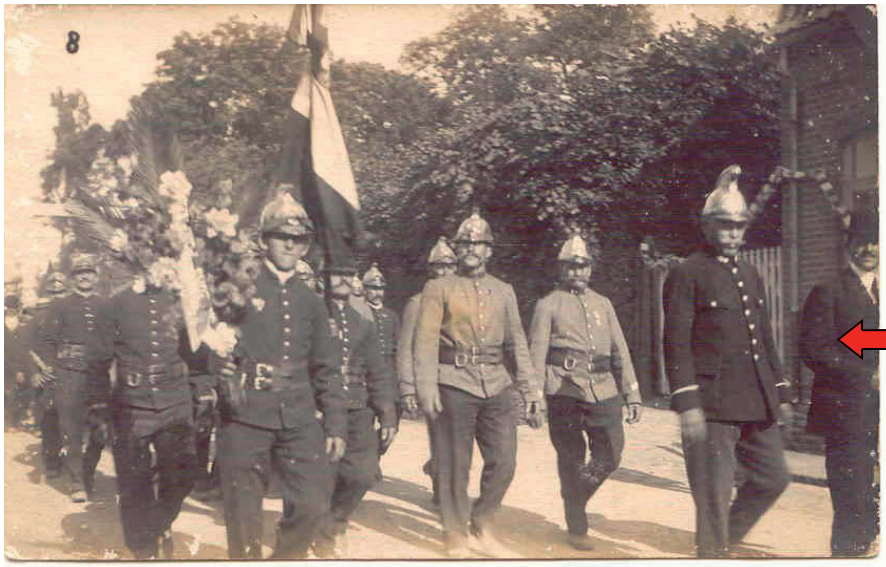

Photo prise lors de l'inauguration du Monument aux Morts de Mametz (1921)… *allure martiale et quels superbes casques.*

***Admirons-les ci-contre, défilant à Marthes en 1952, lors de* l'inauguration de l'école.**

Remise de décorations aux Sapeurs-Pompiers de MAMETZ

Mametz a fêté dimanche sa section de sapeurs-pompiers dont sept membres ont officiellement reçu la médaille d'honneur.

Le matin à 11 heures a été célébré en l'église un service religieux à la mémoire des membres de la section disparus. Au cours de l'office, M. l'abbé Eugène Rose, curé de Mametz et Marthes, a félicité les sapeurs-pompiers de leurs belles traditions et de leur dévouement spontané de soldats du feu dans les sinistres.

A l'issue de la messe, la section des sapeurs-pompiers s'est rassemblée devant le monument aux Morts.

M. Abel Delmaire, maire de Mametz, s'est adressé aux sapeurs-pompiers et en particulier aux décorés du jour et leur a présenté ses félicitations émues pour le dévouement dont ils témoignent au service de la collectivité. Il adressa ensuite quelques mots de bienvenue à la délégation de la section voisine de Blessy qui témoignèrent par leur présence leur solidarité et leur estime à leurs collègues de Mametz.

Le lieutenant Henri Berton, commandant la subdivision d'Aire et le Centre Régional qui représentait le commandant Monnier, chef des servvices d'incendie du Pas-de-Calais, après quelques mots de félicitations, a remis la décoration à chacun des titulaires dont nous rappelons les noms et titres :

Médaille d'honneur de vermeil (30 ans : Sous-lieutenant Raymond Gozet, sergent-chef Alfred Gilliocq, sergent-fourrier Wilfrid Masset, caporal Georges Pruvost.

Médaille d'honneur en argent (20 ans) : sapeurs Simon Blondel, Georges Casiez et Jules Demol.

Un vin d'honneur au café Pruvost, puis le traditionnel banquet annuel servi chez Mme Delmaire, ont clôturé cette journée à l'hommage des dévoués sapeurs-pompiers.

13 février 1959

Et je terminerai en citant à « l'Ordre de la Commune » ceux qui, aujourd'hui posent avec une juste fierté devant le local qu'ils ont voulu, qu'ils ont réalisé avec l'aide de la Commune et qu'ils entretiennent et embellissent avec amour.

Les voici, nos pompiers en 1995 : CADART Jean-Pierre, Sous-lieutenant Chef de Corps ; COHEZ André, Caporal-chef ; HANNOTEL Gervais, Caporal-chef ; L'HEUREUX Paul, Caporal-chef ; BULTEL Philippe, 1ère Classe ; DESCHODT Jean-Louis, 1ère Classe ; FROGNIER Jean-Luc, 1ère Classe ; HANNOTEL Patrice, 1ère Classe ; Sapeurs = VASSEUR Gilbert ; LEFEBVRE Régis ; DUBOIS Michel ; FLOUR Bruno ; ANQUEZ Dominique …

Sans oublier les plus jeunes recrues : LEFEBVRE Tony et DUBOIS Guillaume et le Médecin-Capitaine DESCAMPS Francis… …/…

APRÈS L'INAUGURATION DE LA MAIRIE DE MAMETZ

MM. Georges Pruvost et Wilfrid Masset décorés de la médaille d'or

La médaille du travail vient d'être remise à M. Henri Barbet et la rosette d'officier du mérite agricole à M. Paul Boyaval.

M. Monpetit, maire, nous demande de publier cette mise au point à la suite du « Nota » ajouté au compte rendu de la fête du 3 octobre à la demande de M. Delmaire :

— Le Maire de Mametz ne veut pas engager de polémique mais il tient à préciser qu'il entend rester fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est imposée, c'est-à-dire rester neutre, sans esprit politique.

C'est pour cette raison qu'aucune invitation n'a été faite aux personnalités politiques et qu'en conséquence aucun de nos parlementaires n'a été « oublié ».

— Il a pris l'initiative de faire remettre les décorations pour réparer « l'oubli » de l'ancienne municipalité, les promotions remontant en grande partie à l'année 1963.

— Pour mettre fin à certaines rumeurs, le Maire tient à faire connaître à la population qu'il a pris à sa charge (comme il s'était engagé à le faire) le vin d'honneur et les frais résultant de l'organisation de la fête.

* * *

N. D. L. R. — Rien ne nous oblige à passer cette mise au point trop longue (en aucun cas il ne peut être question de droit de réponse) ; de plus elle déborde, pour plus de la moitié, hors de la question soulevée. Mais, par éclectisme, nous avons tenu à la publier in-extenso, pour mettre ainsi un point final à ce différend mineur.

Nous estimons ici que l'ancien maire avait le devoir élémentaire de rappeler que la construction de la nouvelle mairie était l'œuvre de son conseil municipal et de rendre hommage au précieux concours qu'il avait reçu, pour sa réalisation, de M. Carry, notre sympathique et très dévoué député, qui est tout le contraire d'un partisan.

Il ne s'agit pas là de politique, mais d'un simple geste dû de gratitude et de politesse ; et nous sommes bien d'accord qu'il faut bannir partout l'esprit politique, même et surtout dans les conseils municipaux de nos villages.

CARABINIERS. — Résultats des tirs des 3 et 10 octobre : 1. Roger Becquart ; 2. André Delannoy ; 3. Marceau Hannotel ; 4. Jean-Pierre Quétu ; 5. Jules Duplouy ; 6. Victor Canler ; 7. Augustin Labitte père ; 8. Modeste Duplanty.

Belle balle : 1. Marceau Hannotel ; 2. André Delannoy.

— Prochain tir le dimanche 17 octobre, Café Delmaire, heures habituelles.

Plusieurs mères de famille qui ont été décorées au cours de la cérémonie.

15 Octobre 1965

Les pompes à bras

Dès la plus haute antiquité, les hommes ont su qu'il fallait se protéger des incendies. Ils avaient remarqué que la pluie éteignait le feu et que les lacs et rivières stoppaient sa progression. Mais qui le premier eut l'idée de projeter de l'eau sur le feu ? Les Chinois ? Les Romains ?

Les Romains, autrefois, utilisaient des « siphones », des sortes de grandes seringues qu'ils remplissaient d'huile bouillante pour asperger leurs ennemis. L'idée leur vint un jour de se servir d'un tel « siphon » pour éteindre les incendies.

Le système fut perfectionné par Ctesibius (d'Alexandrie), dans les années 130 avant Jésus-Christ : une grande pompe aspirante et refoulante, composée de deux corps de pompe cylindriques avec des pistons verticaux. Des barres manœuvrées par plusieurs hommes permettaient d'abaisser et de relever alternativement les pistons.

Il a fallu attendre le XVIIe siècle pour que la seringue soit perfectionnée. Mais c'est un allemand, Hautsch de Nuremberg qui mit au point la première machine à laquelle le hollandais Jan Van der Heide apporta un complément important : une tuyauterie de cuir flexible permettant de fournir de l'eau à distance. Ainsi naquirent les « pompes à bras » dites « pompes hollandaises ».

Les premières pompes à bras ont été fabriquées en France à partir de 1710, à l'initiative de Dumouriez, sociétaire de la Comédie Française et compagnon de Molière. Rapidement, les grandes villes se dotent des pompes : Rouen (1729), Orléans, Lyon (1735), etc... Partout il se crée des corps de « garde-pompe », les secours sont professionnalisés et proches des lieux éventuels d'intervention. De plus, ils sont gratuits. En effet, auparavant, les sinistrés devaient payer l'intervention des secours ce qu'il fait qu'ils essayaient d'abord d'éteindre le feu par eux même et n'appelaient les garde-pompe que trop tard, quand l'incendie avait pris une ampleur considérable.

La « Pompe à vapeur » a été inventée par l'américain Abel Schwak en 1860. Elle est introduite en France en 1867 par Thirion. Ce sont encore des pompes attelées et ce n'est que vers 1904 que les engins automobiles apparaissent. En 1914-1918 le fourgon pompe succède aux pompes à vapeur.

Photo des pompiers en 1994/1995 tirée du calendrier des pompiers devant la caserne.

Exposition de voitures anciennes à la Ressourcerie

DEDION BOUTON - TYPE CD 1909
8 CV MONOCYLINDRE
Carrosserie : COUPE DOCTEUR

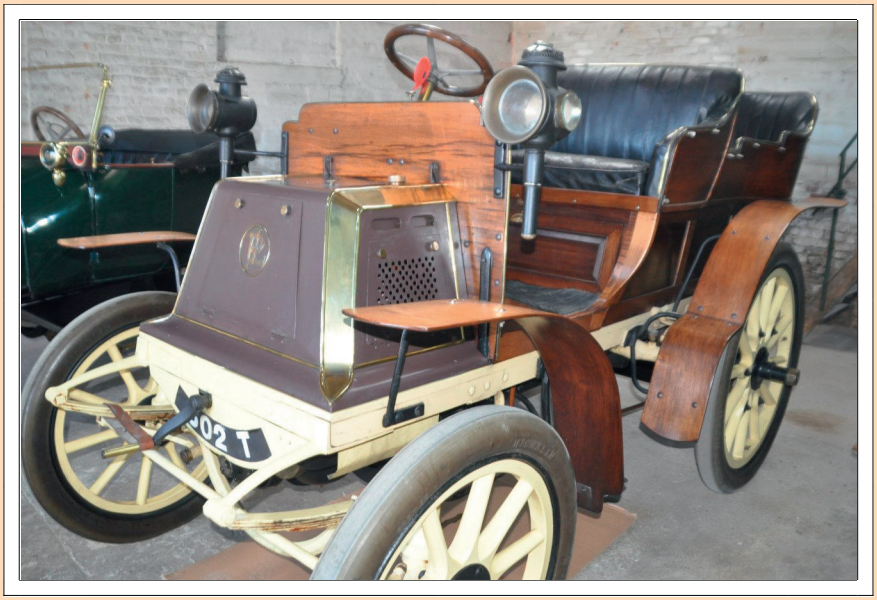

PANHARD et LEVASSOR - TYPE M2F 1899 - 6 CV BICYLINDRE
Allumage par tube à incandescence - Carrosserie : TONNEAU

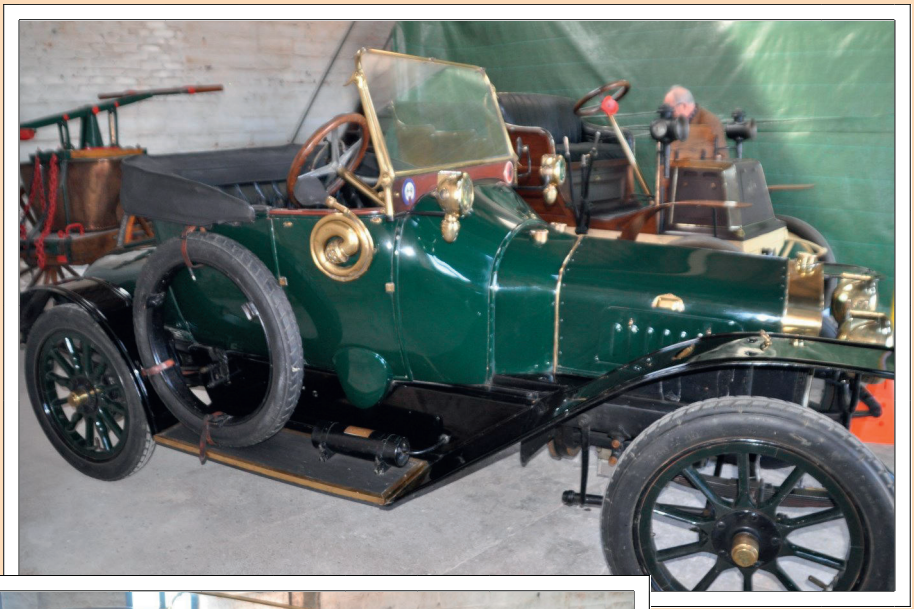

DELAGE - TYPE R4 SPORT 1913
9CV QUATRE CYLINDRES
Carrosserie : CABRIOLET

Exposition de objets anciens au Rupro de Marthes

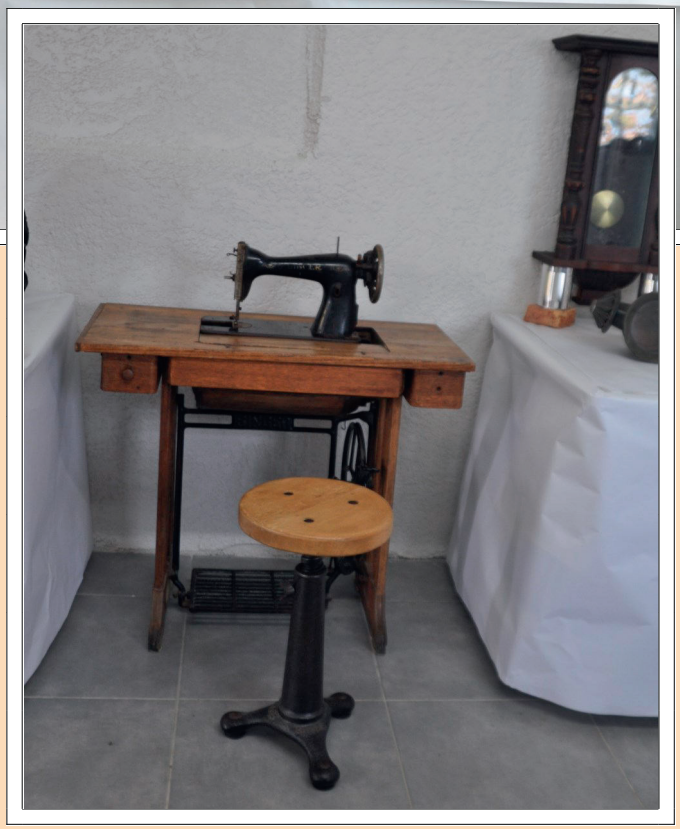

Rotissoir de cheminée
à pigeons

Rabots
Emporte pièce
Steak haché

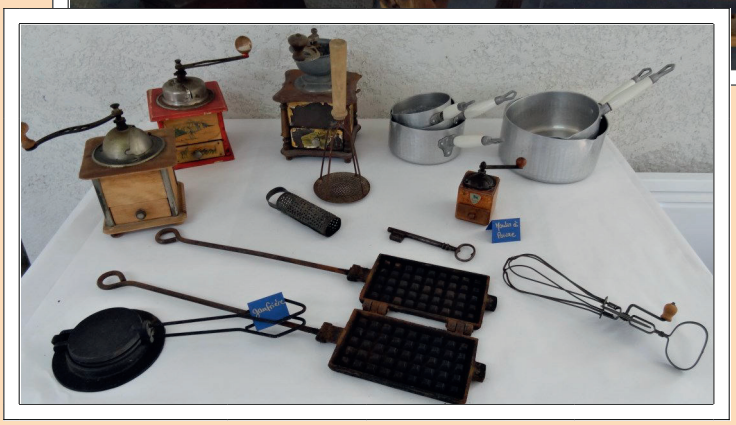

USINE
PETIT-RONCHIN

Participation des enfants de l'école des Tilleuls

Concert avec l'orchestre de jazz du Conservatoire

Concerts et conteur dans les églises

Harpe avec le TRIO MILSODOR

DUO VIOLONCELLE - ACCORDÉON

TRIO LUNAR

Conteur Eric DUPUIS

Exposition sur l'unification des 3 communes dans les églises

Eglise Saint Vaast de Mametz

Eglise Saint Vaast de Mametz

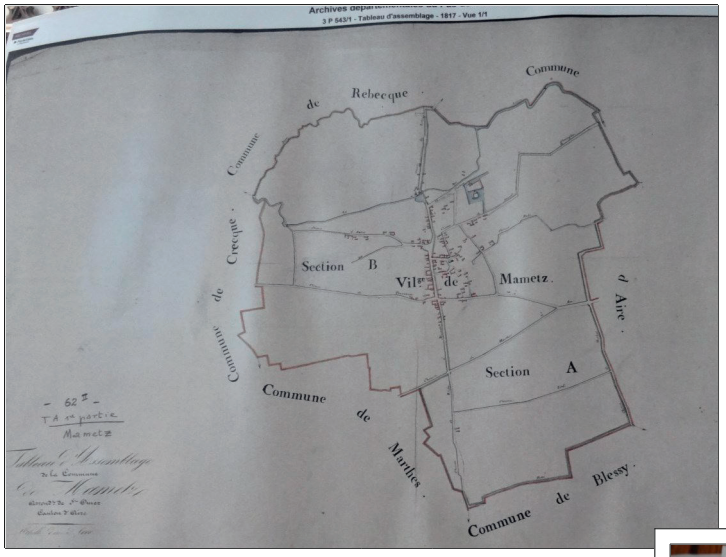

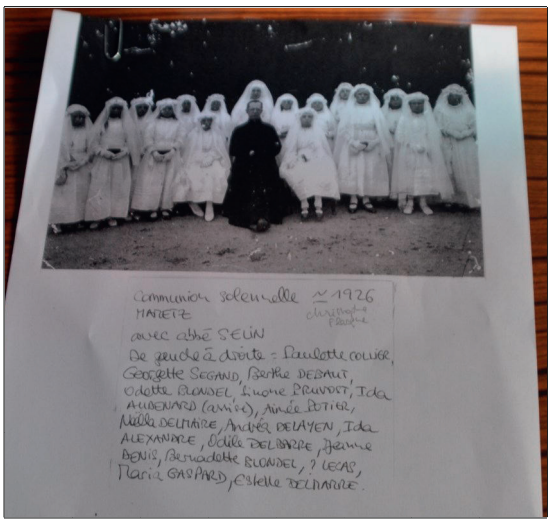

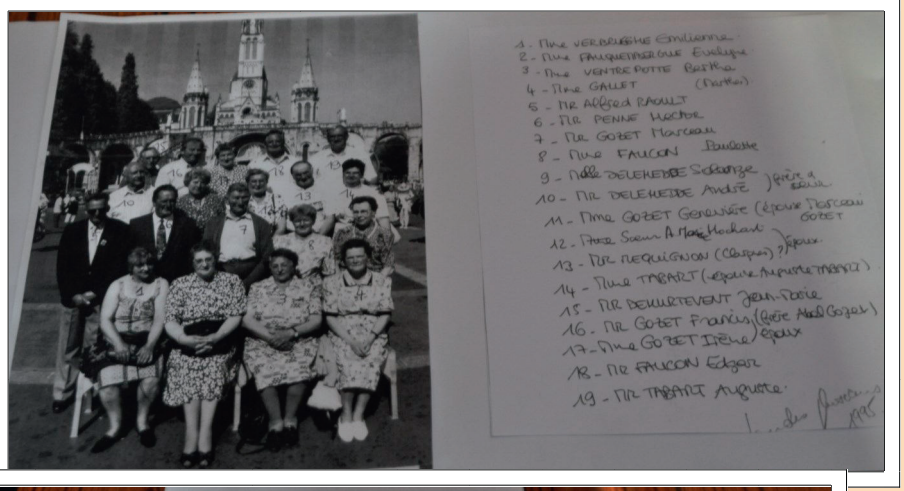

Eglise Saint Vaast de Mametz

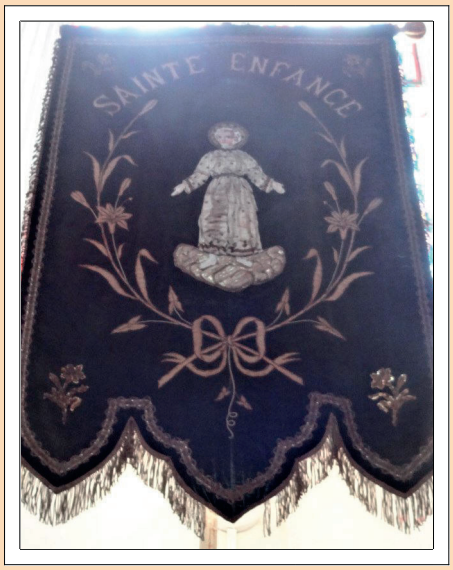

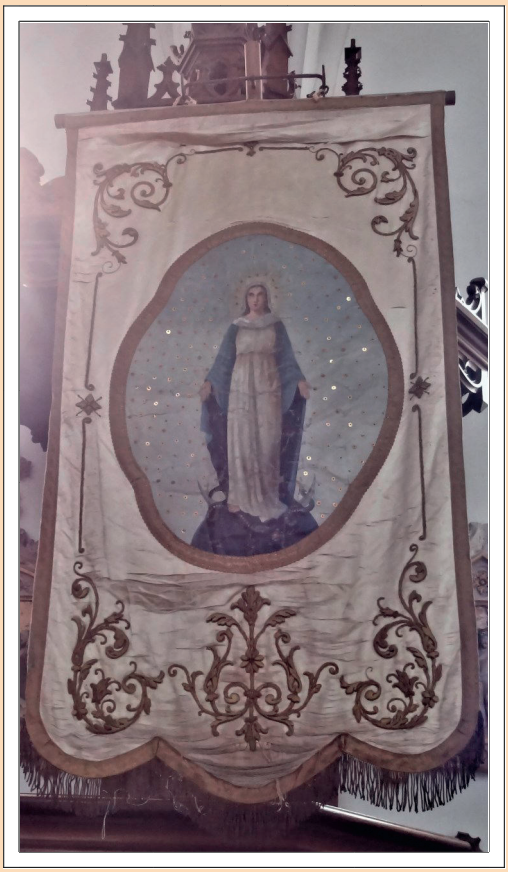

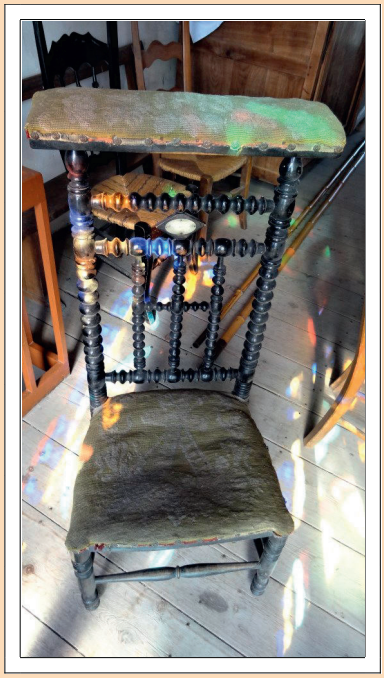

Les ravages de la guerre de 1536-1538 à Mametz et Marthes

Il me revient donc l'honneur (et le plaisir !) de succéder à Madame Marie-Thérèse Delmaire pour la partie historique de ce trente-deuxième bulletin communal. Rares sont les bulletins municipaux qui disposent d'une rubrique historique, plus rares encore ceux qui en disposent depuis si longtemps. C'est un travail de transmission patient, minutieux, rigoureux, plein d'amour pour Mametz et ses habitants qui a été réalisé depuis toutes ces années par Marie-Thérèse, qui est à l'origine de ces « pages histoire ». Elle continue à transmettre sa passion pour notre patrimoine commun et je ne pouvais commencer cette notice sans lui rendre l'hommage qu'elle mérite. Puissions-nous profiter encore longtemps de ses connaissances.

Prenons la machine à remonter le temps. Il suffit pour cela d'un document pour nous transporter dans les siècles qui précèdent. Celui qui va être présenté ici est conservé dans le Trésor des Chartes aux Archives Nationales, à Paris, et va nous emmener dans les années 1530 à l'écoute de nos lointains prédécesseurs (ou ancêtres) de Mametz, Marthes et Crecques.

Dans ce premier tiers du XVIe siècle, nos trois villages se trouvent dans une position géographique assez fâcheuse : à l'ouest, Thérouanne, qui dépend alors du roi de France, François Ier, à l'ouest, Aire, qui dépend comme la plus grande partie de l'Artois de l'Empire de Charles-Quint. Et lorsque les deux souverains s'affrontent, les trois villages font partie des « terrains de jeux » favoris de leurs troupes.

Comme souvent, les archives fiscales nous donnent connaissance des destructions. Les impôts sont rarement agréables à payer, mais les documents qui sont établis pour leur recouvrement sont une formidable source de connaissance pour les historiens. Les contribuables ayant vu leurs biens détruits ne peuvent payer les différentes taxes dont ils ont à s'acquitter. L'Etat, dans ce cas, envoie un commissaire-enquêteur chargé d'estimer les dégâts, et chaque village diligente deux, trois ou quatre délégués pour exposer les ravages de la guerre et tenter d'obtenir la clémence fiscale de l'Empereur.

Baudrin de Poix, chevalier, seigneur de Lignereuil, est ici le commissaire principal. C'est donc chez lui, en la Cité d'Arras, que se rendent les délégations des villages artésiens ayant souffert des misères de la guerre. Chaque témoignage est consigné par écrit. Les auditions commencent le 18 décembre 1538. On trouve trace des habitants de Mametz et de Marthes en date du 10 janvier 1538[1]. Ils ne sont pas les seuls à être écoutés ce jour-là. Sont également présents les délégués de Blessy et d'autres de villages du Ternois. Les gens de Crecques (il est écrit « Querecque ») se rendent à Arras le 12 février suivant et sont entendus juste avant ceux de Westrehem et Radomez, hameaux de Delettes. Leur témoignage sera publié dans le prochain bulletin.

Voici une transcription des dépositions concernant Mametz et Marthes. Il est logique que ces deux villages soient présents en même temps à Arras, ils dépendent, et dépendront jusqu'à la Révolution, du même seigneur, différent de celui de Crecques. Chaque transcription est suivie d'une traduction en français moderne pour une meilleure compréhension mais la transcription originale a été laissée pour rendre compte de la langue et des expressions de l'époque. Finissons-en là pour la présentation, et en route pour le XVIe siècle...

Mametz :

« Sur la requeste presentée par les manans et habitans de Mamez ont esté oys et examines Jehan Denis bailly eaigé de xxxvi a xxxvii ans, Jehan Saizon lieutenant eaigé de l ans, Isembart Robart eaigé de l ans et Piere Gozet eaigé de xxvii a xxviii ans le tout ou environ demeurans asscavoir Jehan Denis et Piere Gozet a Martes et les deux aultres audict Mamez et requis ce quilz en scavent dient et deposent par leurs sermens que ledit

[1] Il ne s'agit pas là d'une erreur de frappe. La nouvelle année commence alors, et encore pour quelques décennies, au jour de Pâques : le 1er janvier 1538 succède donc au 31 décembre de la même année...

village est distant une petite demye lieue de Therouane a ceste cause les ans xxxvi et xxxvii eurent plusieurs courses roberies et pilleries ilz perdirent entierement tous et quelconcques leurs biens meubles bled avaznes et aultres granes si perdirent tous leurs blancqs bestiaux des auparavant que le camp de l'empereur nostre sire fut assis audevant de Therouanne sy perdirent entierement tous leurs bledz et aultres advestures estans sur leursdites terres en l'an xxxvi au moyen que les francois de la garnison de Therouanne les vindrent faucher soyer et emmener en ladite ville de Therouanne a cause desquelles pilleries et incursions que faisoient journelement iceulx francois a convenu ausds habitans habandonner icelluy village jusques a ce que les treves ont este faites a Bomy et eulx retournez audit village trouverent les maisons toutes ruynees et destruictes tellement que ny a demouré que les moindres et plus petittes dudit village sy estoient toutes leurs terres demourees a riez au moyen de quoy en laoust de lan xxxviii ne ont peu ou riens despouille et nont encore pour le present plusieurs desdicts habitans mis leurs terres a labeur , si dient que ledit village a cause desdictes guerres et pour la plus grande partie dicelluy est pour le present a demy inhabité a cause desquelles pertes et pilleries iceulx habitans sont demoures en arrairages de voz aydes ordinaires et extraordinaires escheues le 1er de septembre xvc xxxviii portant a la somme de xliii £ v s iii d, laquelle somme ne seroit possible ausdicts habitans furnir ne payer a ceste cause requerent a vostre maiesté vouloir quicter icelle interroguez quelle grace et moderation quilz ont eu de leurs seigneurs dient quilz nont encore fait avecq iceulx ains les aucuns doivent leurs rentes de huict a dix ans et quand aux censives ilz les prendent tous par moictirie et entant que ledict temps de guerre ilz nen ont aulcune chose despouillé ilz nen ont riens payé et est ce quilz en ont est ainsy seigné Jehan Denis, Jehàn Saizon, et Robert Isembart.
Veu laquelle depposition samble aux commissaires soubz correction de sa maiesté que lon peult bien quicter les deux tierch »

Traduction :
Concernant la requête présentée [à l'Empereur] par les habitants de Mametz ont été entendus Jean Denis, bailli [l'équivalent du maire, toutes proportions gardées], âgé de 36 ans [il est dit de 36 à 37 ans, c'est-à-dire, dans sa 37e année], Jean Saison, lieutenant [l'équivalent d'un adjoint], âgé de 50 ans, Isembart Robart, âgé de 50 ans, et Pierre Gozet, âgé de 27 ans. Jean Denis et Pierre Gozet demeurent à Marthes, les deux autres à Mametz. Sur leur connaissance de la situation, ils ont dit et déposé sous serment que le village est à une petite demie lieue de Thérouanne. En 1536 et 1537, ils ont eu à subir plusieurs raids, vols et pillages au cours desquels ils ont perdu leurs biens meubles, blés, avoines et autres grains, ainsi que toutes leurs blanches bêtes [brebis et agneaux], et ce avant que l'Empereur viennent installer son camp devant Thérouanne. De plus, les blés et autres moissons poussant dans les champs ont été coupés et emportés par les troupes françaises en garnison à Thérouanne. Devant les raids incessants, les habitants ont choisi d'abandonner le village [pour se réfugier en ville, notamment à Aire et Saint-Omer], jusqu'à ce que la trève ait été conclue entre les souverains à Bomy [en 1538]. Revenus à Mametz, ils trouvèrent les maisons fortement endommagées, ne restant que les plus petites d'entr'elles. Les terres étant en friche [à l'état de rietz], ils n'ont rien pu récolter pour la moisson de l'année 1538, certains habitants n'ayant pas encore pu mettre leurs terres en labour. Ils disent aussi qu'à cause de cette même guerre le village est encore dépeuplé, et du fait des pillages et destructions, il leur reste à payer des arriérages pour les impôts nommés Aides, à régler pour le 1er septembre 1538, pour une somme de 43 florins 5 sols et 3 deniers. Ne pouvant payer cette somme, ils demandent à l'Empereur de leur en faire grâce ou du moins de la diminuer. Interrogés par le commissaire sur les diminutions d'impôts qu'ils ont déjà obtenues de leurs seigneurs [on payait des impôts au souverain, et d'autres aux seigneurs], ils répondent que la question n'a pas encore été évoquée, mais certains doivent huit à dix ans de rentes et pour les Censives [d'autres impôts] comme ils n'ont rien récolté du fait de la guerre, ils n'ont rien payé. Signé Jean Denis, Jean Saison et « Robert Isembart » [pour Isembart Robart, par inversion des syllabes. Il n'est pas fait mention de Pierre Gozet dans les signatures].
Vue cette déposition, il semble aux commissaires, sous réserves de corrections à apporter par sa majesté, que l'on peut leur faire remise des deux tiers [de la somme due].

Pour Marthes, ce sont les mêmes Jean Denis, bailli du lieu, et Pierre Gozet, qui témoignent. Saison, Gozet, Denis, on retrouve ici des patronymes qui sont encore présents ou qui l'ont longtemps été sur le territoire de la commune.

« es guerres dernieres ont este pillez des francois estans en garnison en la ville de Therouanne et en ce faisant ont entierement perdus leurs biens meubles et bestiaux a raison desquelles pilleries et pertes leur a convenu habandonner icelluy village delaissant leurs terres a riez au moyen de quoy en l'an xxxvi et

xxxvii ont despouille bien peu de leurs advestures, et si a este l'eglise dudit lieu de Martes bruslee et les cloches peries et gastees les calices cibole livres et autres ornemens servans a ladite eglise perdus et trois hommes brusles dedans avecq trois maisons joindans et contigues a icelle eglise et le surplus de leurs biens furent pilles et perdus par la gendarmerie de pardecha lors que le camp alla devant Therouanne a cause desquelles pertes iceulx habitans sont demoures en arreraiges vers vostre maiesté pour plusieurs termes escheuz au dernier jour de septembre xvc xxxviii en la somme de lxxii £ iii s laquelle somme ne leur seroit possible payer requerans a ceste cause qui plaise a vostre maiesté leur quicter entierement icelle sy dient quilz nont en aulcune grace ou moderation de leurs seigneurs pour leurs rentes fonssieres mais quand aux censives et muysons les tiennent par moictirir et en tant quilz n'ont riens despouillez n'en ont riens payé et est ce quilz en ont dit ainsy seigné Jehan Denis et Piere Gozet
Veu laquelle deposition samble aux commissaires soubz correction de sa maiesté que l'on peult bien quicter ausdicts habitans les deux tierch »

Traduction :
Lors des dernières guerres, les français tenant garnison à Thérouanne ont pillé le village, de sorte qu'ils ont entièrement perdu leurs biens meubles et leurs bestiaux. Ces pillages ont amené les habitants à abandonner le village et à laisser leurs terres en friche, si bien qu'en 1536 et 1537 ils ont récolté bien peu. L'église de Marthes a été brûlée et les cloches abîmées, les calices, ciboles, livres et autres ornements ont disparu et trois hommes ont été carbonisés à l'intérieur [les habitants trouvaient souvent refuge dans les églises qui se transformaient alors en petits forts et n'étaient pas épargnées par les assaillants]. Trois maisons contiguës au bâtiment ont également été brûlées. Ce qui n'avait pas été détruit et pillé par les français l'a été par les gendarmes [littéralement les gens d'armes = les soldats] de l'Empereur [les « pays de par decha » désigent les terres au delà de la frontière entre le royaume de France et les Pays-Bas dépendants de l'Empereur] quand ce dernier a fait mettre le siège devant Thérouanne. Du fait de ces pertes, les habitants doivent à sa majesté en arriérages échus au 30 septembre 1538 la somme de 72 florins 3 s, somme qu'ils ne peuvent payer et dont ils demandent la remise entière. Ils déclarent aussi qu'ils n'ont eu aucune modération d'impôts de la part de leurs seigneurs pour les rentes foncières, mais que n'ayant rien récolté ils n'ont rien payé pour les Censives. Signé Jean Denis et Pierre Gozet.
Vue cette déposition, il semble aux commissaires, sous réserves de corrections à apporter par sa majesté, que l'on peut leur faire remise des deux tiers [de la somme due] ».

[Nota : Pour les amateurs d'histoire qui voudraient savoir ce que les habitants d'autres villages ont dit, Jean-Marc Dissaux, de l'association ALPHA d'Isbergues, est en train de publier les témoignages de l'ensemble des villages artésiens. La transcription que nous donnons ici a été faite directement à partir des microfilms de ces dépositions].

Matthieu Fontaine

Signalons que Mametz a été à l'honneur en 2009 dans un reportage diffusé par la Radio Télévision Portugaise ayant pour sujet le Corps Expéditionnaire Portugais pendant la Première Guerre Mondiale. Un camp d'entraînement portugais était situé à Marthes et des troupes de ce pays entré en guerre en 1916 aux côtés des Alliés ont logé dans le village. De nombreux mametziens descendent de ces soldats portugais. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement dans le futur...

Septembre 1582 - avril 1583 : une querelle qui tourne mal à Mametz

C'était il y a 430 ans dans notre village. Philippe II, fils de Charles Quint, régnait sur l'Espagne et sur un grand nombre de provinces des Pays-Bas dont l'Artois. La ducasse[1] avait déjà lieu le dimanche suivant le 8 septembre...

Un jour de ce mois de septembre 1582 après la fête, les jeunes hommes du village se réunissent au cabaret tenu par Alix Denis pour faire leurs comptes. Ils ont en effet récolté de l'argent auprès des villageois et dépensé pour la fête, notamment pour se payer les services de musiciens venus d'Aire. Une querelle éclate à propos de la part à payer dans une dépense de vin. Un accord est trouvé mais il est rapidement remis en question.

Parmi ces jeunes Mametziens, l'attention se porte spécialement sur François Musquyn et Guillaume Willon. Lequel a provoqué l'autre ? On ne le saura jamais. L'histoire rapporte que Musquyn jette un verre de bière sur Willon. Les deux hommes se battent et leurs amis ont bien du mal à les séparer. Lorsqu'ils le peuvent, Guillaume, qui a pris un coup de poing, a l'œil droit en sang. Il ne pourra d'ailleurs voir avec cet œil trois semaines durant, dit-il. François lui a aussi mordu le pouce gauche.

Les choses en restent là, mais quelques temps plus tard, Musquyn agresse verbalement Willon. Ce dernier est soldat, dans la compagnie du capitaine Wigneron, faisant partie du régiment commandé par le sieur du Manny. Son agresseur le traite de poltron, et affirme, entre autres, qu'il ne mérite pas de porter les armes. L'affaire arrive à la connaissance du nouveau seigneur de Mametz, Jean d'Estourmel, seigneur de Wendeville, qui, en épousant Florence de la Viéville en 1578, est devenu seigneur des lieux, et de Marthes. En tant que tel il est garant du bon ordre et de la police sur ses terres. Il ordonne donc que les deux fassent la paix en public, sous peine de les faire jeter en prison, et que Musquyn paye une somme. Devant cette menace, ce dernier promet de payer et les deux se réconcilient publiquement.

L'affaire loin de se terminer, reprend de plus belle peu après, à Marthes, au cabaret de Jehan Doye, où sont rassemblés les jeunes hommes de Mametz. La bière aidant, les esprits s'échauffent, les insultes reprennent, l'un ne voulant pas payer son dû, et reprochant sa lâcheté à l'autre.

La fin tragique de cette affaire survient le dimanche de quasimodo (dimanche suivant Pâques) de l'année 1583, soit le 17 avril. Musquyn vient trouver Willon à la sortie de la grand messe pour lui dire qu'il ne payera pas la somme et qu'il lui fera une réputation de lâche s'il ne vient pas l'affronter à l'épée le jour même, "au son de la première cloche pour les vêpres", à l'écart, dans les champs. Sa réputation étant en jeu, Willon se rend sur place. Les adversaires se battent à l'épée, puis avec les poings, avant de se séparer. Le lendemain, Musquyn meurt de ses blessures, Willon quitte Mametz et la province.

Si nous sommes au courant de cette histoire, c'est que Guillaume Willon a demandé au roi une lettre de rémission (pardon) de son crime. Ce genre de demande est accompagné d'un récit des faits qui minimise toujours le rôle du vivant et charge le mort, mettant en avant comme ici la "quereleuse et redoubteuse vie dudit deffunct". Willon peut aussi compter sur son statut de soldat servant les intérêts du roi et risquant sa vie pour lui, ce qu'il vient de faire, précise-t-on, dans la compagnie de chevau-légers du capitaine Carondelet au camp devant Vilvoorde, que les troupes du roi d'Espagne viennent de reprendre. C'est ainsi qu'au mois de septembre 1584, il obtient rémission de son crime, et peut revenir librement en Artois.

Matthieu Fontaine

LES ALBUMS DU DUC CHARLES DE CROŸ

Un des témoignages les plus marquants pour la connaissance topographique des villes et villages des anciens Pays-Bas espagnols au tournant des XVIe et XVIIe siècles est sans nul doute l'admirable collection des «albums» du duc Charles de Croÿ, riche d'environ 2.500 vues cavalières, dont la découverte et la révélation au public scientifique s'est échelonnée sur vingt-cinq ans, de 1956 à 1981.

Charles de Croÿ appartient à l'une de ces grandes familles qui, sous les ducs de Bourgogne et les rois d'Espagne, jouèrent un rôle considérable dans la vie politique et économique des Pays-Bas. Il naquit au château de Beaumont le 1er juillet 1560, fils de Philippe, troisième duc d'Arschot, et de Jeanne, dame de Comines et de Halluin. Le 3 septembre 1580, il épousa la veuve de Lancelot de Berlaymont, Marie de Brimeu, une riche héritière picarde, calviniste et de dix ans son aînée. Celle-ci exerça sur son jeune mari une telle influence qu'il renonça à la foi catholique et abandonna la cause du roi d'Espagne. Épisode bref, puisque dès 1585, après s'être séparé de sa femme, il abjurait et revenait à l'Église catholique. Il prit part par la suite à de nombreuses expéditions militaires et assuma plusieurs fonctions importantes, comme on le verra.

À la mort de son père en 1595, Charles se trouva en possession de tous les domaines de la maison de Croÿ. À la principauté de Chimay reçue lors de son mariage en 1580, au patrimoine de la maison de Comines-Halluin dont il hérita au décès de sa mère en 1581 vinrent s'ajouter le duché d'Arschot, la principauté de Château-Porcien, les comtés de Beaumont et de Seninghem, les seigneuries d'Avesnes, Lillers, Quiévrain, Esclaibes, Beveren, les franches terres de Fumay et Revin, etc. Il régna sur ces domaines comme un prince sur ses États: pour les administrer, il disposait d'un conseil et d'une chambre des comptes.

Huit mois après le décès de Marie de Brimeu (dont il vivait séparé depuis 1584 mais dont il géra les biens jusqu'en 1599), il épousa en décembre 1605 sa cousine germaine, Dorothée de Croÿ, fille aînée du duc d'Havré. À partir de ce moment, Charles de Croÿ se retira des affaires publiques pour se consacrer presqu'exclusivement à la gestion de ses domaines et à l'accroissement de ses collections.

Charles de Croÿ mourut en son château natal le 12 janvier 1612. Sa veuve lui survivra cinquante ans. Décédé sans postérité légitime, ses biens allèrent à la famille d'Arenberg.

Ce noble fastueux, au sommet de la fortune au jour de la mort de son père en 1595, est un collectionneur averti: tableaux, manuscrits, monnaies et médailles s'accumulent dans ses résidences favorites, les châteaux de Beaumont et d'Heverlee. Charles de Croÿ, qui mène grand train, est aussi un méticuleux: on le voit par exemple annoter de sa main chacune des dizaines de milliers de pièces d'archives que sa famille a accumulées au fil des siècles. Et c'est sans doute cet état d'esprit du collectionneur averti et du gestionnaire minutieux qui a présidé à la genèse de sa fameuse collection d'albums.

MAMEZ

ADRIEN DE MONTIGNY

Déjà en 1590, le Duc Charles fait dresser un « cartulaire des cens et rentes » des terres de Comines et Halluin qu'il avait recueillies au décès de sa mère. Il en avait fait de même, vers la même époque, pour la principauté de Chimay qu'il avait reçue lors de son mariage en 1580. Ces « cartulaires », en réalité de véritables atlas, comportaient de très nombreux plans coloriés, à la manière d'un cadastre. Ces recueils contenaient aussi quelques vues cavalières des châteaux et villages. Mais il s'agissait avant tout de documents d'administration. L'idée lui vint alors de faire reproduire ces plans cadastraux non plus sur papier comme ils l'étaient dans les cartulaires, mais sur parchemin et d'y adjoindre, en correspondance avec ces plans, la vue de chacune des localités, peinte à la gouache à la manière d'un petit tableau. L'ensemble fut réalisé en 1596 – 1598.

Il avait confié la direction de l'œuvre à un peintre valenciennois : **Adrien de Montigny**. Son nom figure en tête de nombreux volumes et dans certains cartouches. On ne lui connaît pas d'autres œuvres que les Albums, hormis une représentation du château d'Heverlee sur parchemin, faite pour Charles de Croÿ. Il semble qu'il fut au service exclusif du Duc.[...]

Le travail qui lui fut confié, en effet, était énorme. Il devait parcourir toutes les régions que son maître voulait voir figurer dans sa collection, et dresser sur papier un croquis colorié de chaque ville, village, château, abbaye et couvent. Il voyageait à la bonne saison, se réservant l'hiver pour reproduire en atelier son modèle sur parchemin, non sans l'enjoliver parfois au gré de sa fantaisie. Il était sans doute aidé dans son travail par des collaborateurs qui essayaient tant bien que mal d'imiter le maître.

Représentation de Mametz au 16ème siècle

En cartouche: «Mamez» et en pied de page, sur le bord noir (invisible ici): «A Madame de Venneville». – Vue prise du nord.

Au pied d'une hauteur imaginaire la Lys coule de droite à gauche et fait tourner un moulin. Au dernier plan, à droite, une partie du village. Église assez modeste en pierre, couverte de tuiles. Nef de deux travées, la première portant un clocher de charpente: deux étages d'abat-son, flèche, couverture d'ardoise; chœur de deux travées mais plus bas et plus court que la nef.

Tout l'accent est mis sur le très beau château alors possédé par Florence de la Viéville, dame de Mametz par héritage et dame de Vendeville par son mariage (en 1578) avec Jean d'Estourmel. On y distingue un parc planté d'arbres et clos de murs, ici simplement esquissé et surtout un ensemble d'édifices entouré de larges douves que franchit un seul pont dormant.

Vers l'observateur, constructions de briques formant trois côtés de la première cour. Au centre, châtelet d'entrée: mur percé au rez-de-chaussée d'une grand-porte et accosté de deux tours sans couronnement, le tout surmonté d'un chemin de ronde; derrière ce mur, construction apparemment aveugle: pignons à pas de moineaux, deux tours rondes coiffées en poivrière cantonnant les angles nord-est et sud-ouest, toitures d'ardoise, pas de conduit de fumée visible. À droite du châtelet, mur crénelé; de part et d'autre, bâtiments servant à l'exploitation agricole.

Au-delà, corps de logis disposés en quadrilatère autour d'une cour centrale. Murs de pierre sur deux ou trois niveaux, toitures d'ardoise, fenêtres quadrangulaires à meneaux de pierre assez régulièrement réparties, pignons à pas de moineaux, souches de cheminées. Le tout est cantonné aux angles de tours rondes coiffées en poivrière et surmontées d'étendards au sommet de longues hampes. Au centre de la façade principale, haut pavillon d'entrée couvert de tuiles.

De ce beau château (dont nous ignorions tout) il ne reste rien; un moulin se dresse encore à la place de celui que nous voyons ici; l'église, munie d'un clocher-porche en 1690 et reconstruite en grande partie quelque deux cents ans plus tard, a gardé son chœur du XVIe siècle.

Le conté d'Artois en 1693

Mametz comme l'ensemble de l'Artois dépend désormais du royaume de France. Aire a été prise en 1676, Saint -Omer en 1677. Les diplomates ont confirmé la prise des deux villes et de la province entière par le traité de Nimègue en 1678. lors de la guerre de Succession d'Espagne, les Hollandais, alliés des Anglais contre Louis XIV, prennent Aire et les villages en dépendant pendant trois ans, entre 1710 et 1713. Le traité d'Utrecht en 1713 rend Aire à la France. Les provinces disparaissent en 1790 pour laisser la pace aux départements. L'Artois cède la place au Pas-de-Calais, constitué de l'Artois et de la côte, Boulonnais, Calaisis, Montreuillois, anciennes petites provinces picardes.

Matthieu Fontaine

CRECQUES SUR L'ATLAS DES DÎMES DU CHAPITRE D'AIRE DE 1772

Nous avons présenté en 2016 la planche de l'atlas des dîmes des chanoines d'Aire représentant les terres sur lesquelles leur était dû cet impôt à Mametz. Comme beaucoup d'établissements religieux le font à la fin du XVIIIe siècle, le chapitre Saint-Pierre d'Aire fait dresser des cartes de ses possessions, dans le but d'améliorer la perception. Voici une photo de la planche concernant Crecques. Les chanoines sont pragmatiques, seules les limites de leurs dîmes sont précises : des chemins essentiellement, et les terroirs voisins (Mametz et Marthes). Notons la présence d'un secteur sur lequel ce sont les chanoines d'Ypres qui recueillent la dîme, l'une des bornes de cette partie étant un buisson. Une pièce de terre nommée « l'appe-disme », ou « happe-disme », aux confins de Mametz, Marthes et Crecques, a sa dîme perçue d'une manière particulière, elle appartient au premier qui la lève ! d'où son nom.

La partie nord est plus riche en détails que la partie sud, et pour cause, c'est la plus habitée. À l'extrême nord la Lys, un peu plus au sud, et comme suivant le même cours, le chemin d'Aire à Thérouanne. La quasi-totalité des maisons, représentées en rouge, sont situées entre les deux, ainsi que l'église. Ces habitations sont situées dans des zones représentées en vert, pour l'herbe, manifestement encloses de haies et d'arbres. C'est ce que l'on appelle des manoirs, amazés quand les enclos sont bâtis, non amazés dans le cas inverse. Au niveau de l'embranchement triangulaire où se trouve actuellement le monument aux morts, au bord de la route d'Aire à Thérouanne, côté sud, se trouve un calvaire. Le nom d'un seul propriétaire est indiqué, celui d'une ferme avec des bâtiments formant un quadrilatère ouvert, la « Maison de Bourdrelle ». Bourdrel est un vieux nom de fermiers et notables de Crecques, toujours bien connu actuellement, comme la ferme de ce nom.

Matthieu Fontaine

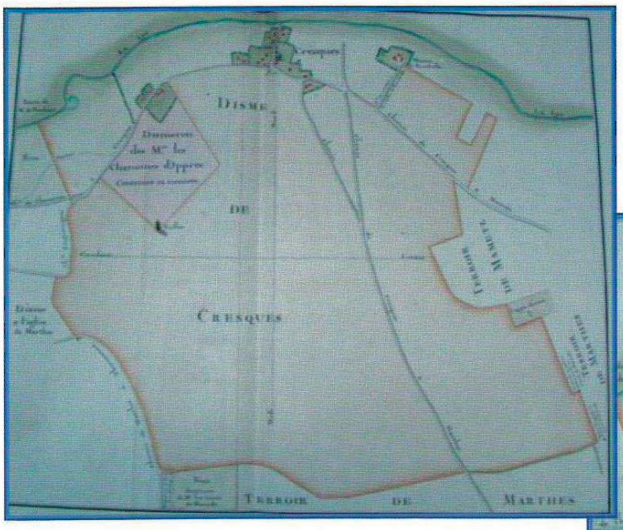

Archives municipales Aire sur la Lys

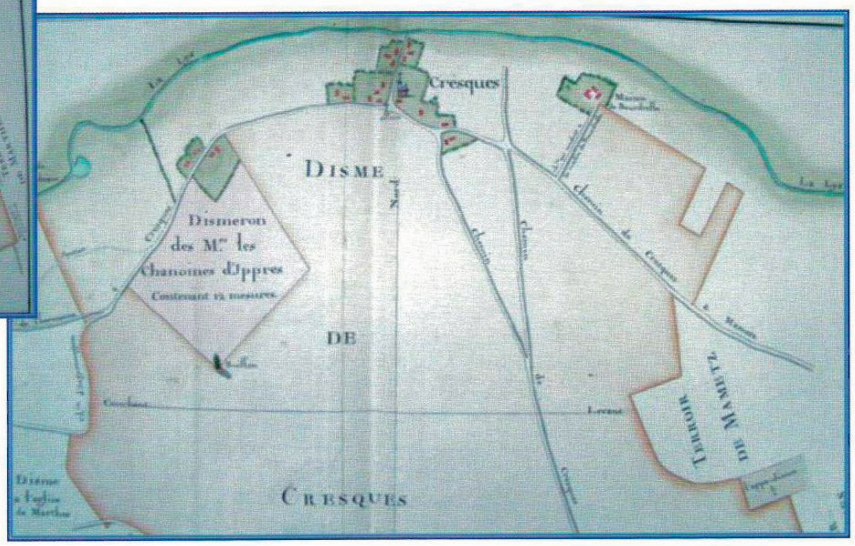

Détail

Saint Vaast, l'apôtre de l'Artois.

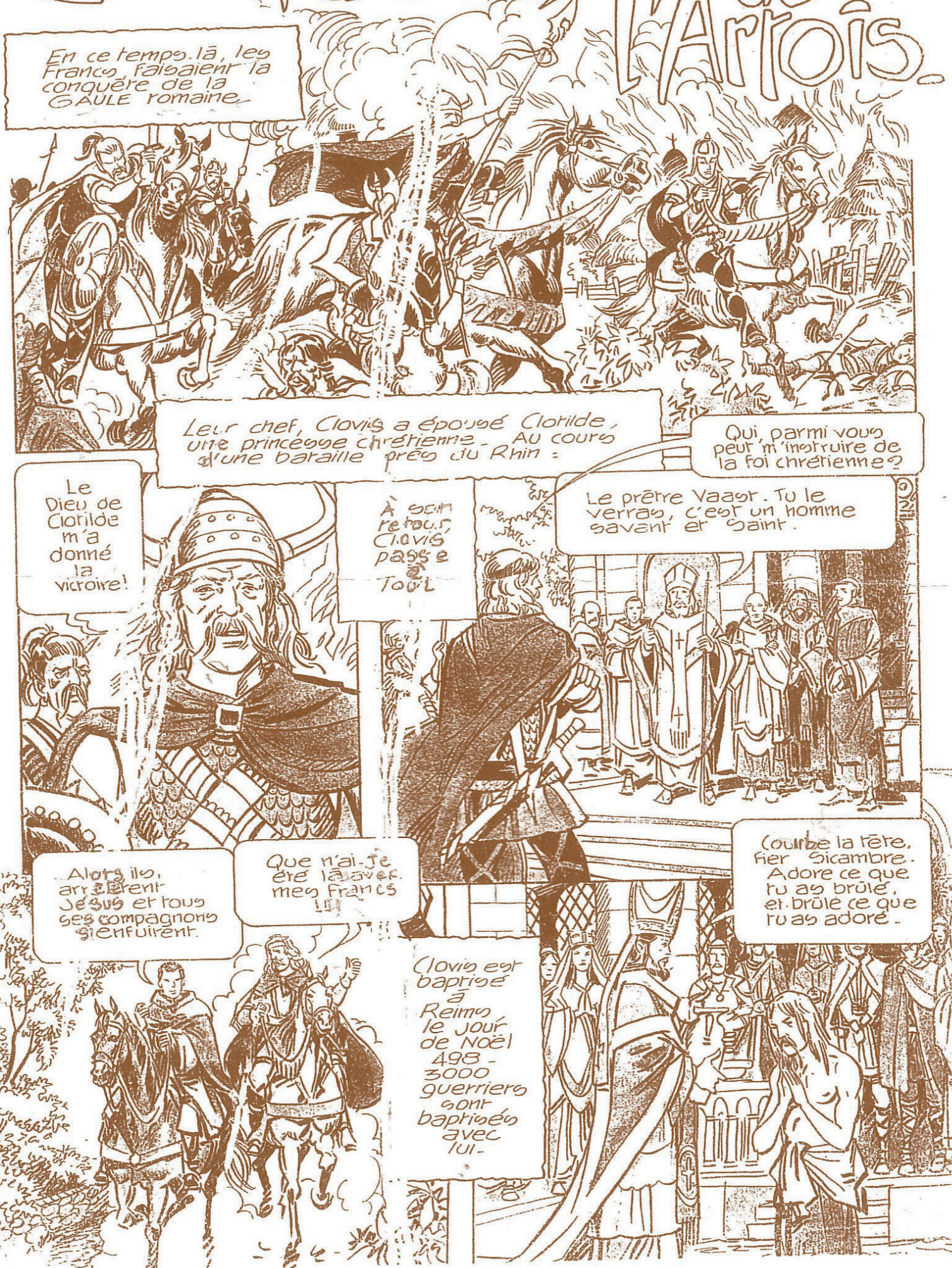

Quelques temps après, Rémi l'archevêque de Reims, consacre Vaast comme évêque.

Vaast, je t'envoie relever l'Eglise de Cambrai et surtout celle d'Arras.

A son arrivée, Vaast trouve la ville en ruines...

... aux occupants inattendus.

Va-t-en et ne reparais Jamais en ces lieux!

Pendant 40 ans l'Evêque Vaast rebâtit l'Eglise d'Arras et de Cambrai. Il prêche...

Gens de l'Artois je vous annonce un Dieu qui vous aime : donnez-lui votre foi!...

fait construire des églises.

Secourt les pauvres...

Courage, mes amis!

Saint Vaast est mort vers l'an 540 - Il était vénéré de tous. L'Abbaye Saint-Vaast d'Arras a été élevée sur son tombeau. L'Eglise abbatiale est devenue la cathédrale - Elle est aujourd'hui le cœur du diocèse d'Arras. 69 églises du diocèse sont placées sous le patronage de Saint Vaast.

Extrait du " MEMORIAL ADMINISTRATIF du PAS DE CALAIS " N° 223 en date du VENDREDI 20 MAI 1814 : Nous vous livrons "in extenso" une DECLARATION DU ROI que l'on pourrait, en 1983, sous-titre de façon très irrespectueuse: "

" L'ART DE PLUMER SANS DOULEUR! ....."

LOUIS, par la grace de Dieu, ROI de FRANCE et de NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT.

Nous avons été affligés d'apprendre que, malgré les adoucissements apportés dans la perception des droits-réunis par l'Ordonnance de notre bien-aimé Frère Lieutenant général du Royaume en date du 27 avril, cette perception éprouvait en quelques endroits, des obstacles aussi nuisibles à l'ordre public qu'à l'intérêt des finances.

Ne voulant voir encore dans cette conduite que l'effet d'un impatience irréfléchie trop prompte à saisir l'espoir d'un soulagement qu'il faut attendre de la loi, nous croyons que, pour ramener à la règle les personnes qui s'en écartent, il suffira de leur expliquer nos intentions.

Notre bien aimé frère, fidèle interprête de notre sollicitude,a pris en considération, autant qu'il était en lui, les réclamations élevées contre le régime des droits-réunis; mais sachant que ces droits nepouvaient être abolis sans être immédiatement remplacés prr un système mieux entendu, et que cette abolition et ce remplacement devaient être le résultat d'un loi nouvelle, il s'est borné à dégéger de cette imposition les accessoires circonstanciels qui tenaient le plus évidemment à une fiscalité arbitraire et génante.

Prétendre plus qu'il n'a pu faire, et vouloir étendre sur le principal la suppression qui n'a atteint que l'accessoire, c'est devancer l'autorité de la loi; et le refus de payer un impôt dont on n'est pas affranchi par elle, est une faute sur laquelle nous nous empressons d'éclairer ceux qui la commettent, afin de nous épargner la peine de la faire punir.

L'Etat a des créanciers, des fonctionnaires, des armées dont les intérêts nous son aussi chers que ceux des contribuables. Le Gouvernement a besoin de toutes ses ressources, et ce n'est pas lorsqu'elles sont affaiblies par les malheurs de la guerre qu'il peut en sacrifier une partie importante sans s'assurer d'un équivalent.

Ainsi, le salut de l'Etat exige que toutes les lois sur les impôts existants soient respectées et maintenues, jusqu'à ce que d'autres lois procurent à nos peuples les soulagements qu'ils réclament et que les circonstances rendront possibles.

Nous nous proposons de changer, conjointement avec le Corps législatif, le système des droits-réunis, afin d'écarter de l'impôt tout ce qui lui ôterait la modération d'une dette sacrée envers la Patrie.

Jusques-là, nous espérons que par suite de l'amour et de la fidélité dont nos sujets nous donnent de toutes parts des preuves si touchantes, ils acquitteront exactement et paisiblement tous les impôts directs et indirects actuellement établis; que les employés préposés à leur recouvrement ne seront pas troublés dans leurs fonctions et que les autorités chargées de les protéger n'auront à réprimer ni punir aucune atteinte portée contre elles.

Le Commissaire Provisoire au Département des Finances, et nos Commissions extraordinaires dans les départements, feront publier et afficher la présente proclamation, afin que tous nos sujets connaissent nos voeux pour leur bonheur et notre confiance en leur soumission et leur dévouement.

Donné au Chateau des Thuileries le 10 Mai 1814

signé: LOUIS

Par le Roi: Le secrétaire d'Etat Provisoire: Signé: Le Baron de VITROLLES

Eglise Saint Quentin de Marthes

1931

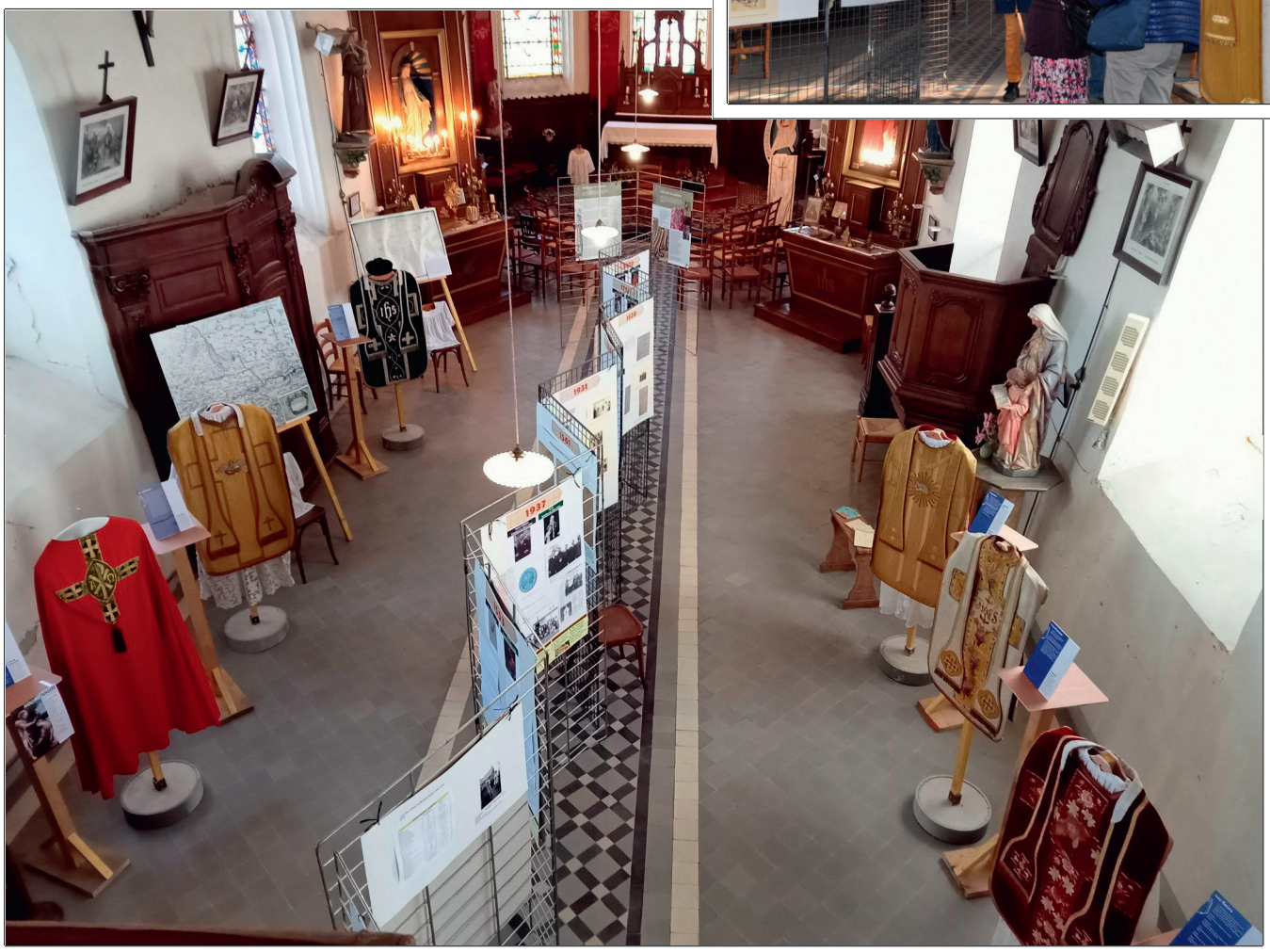

Eglise Saint Quentin de Marthes

Eglise Saint Quentin de Marthes

MARTHES, À MAMETZ

En cartouche: «Marthes» et au bas de la miniature, sur le bord noir: «Maison du Bailli de Brocqueville. 1». – Vue prise du sud-est, du chemin venant de Blessy.

En se plaçant ainsi l'artiste pouvait faire découvrir presque tout le village, montrer le caractère dispersé de son habitat, souligner la variété des terrains occupés: ici labours, là prairies, là encore bosquets ou verdure. Tout cela est encore observable aujourd'hui, à ceci près que la miniature présente des groupes d'habitations plus importants et faits de chaumières.

La seule maison que le peintre ait mise en relief se trouve au dernier plan autant qu'on puisse en juger, entre l'actuel Rietz et l'église. Elle comporte un corps de logis couvert de tuiles et, semble-t-il, des annexes dont on saisit mal le plan. Cette maison est, selon la légende, celle du bailli (entendons le bailli du seigneur de Mametz). Le nom du personnage, sans doute ici estropié, paraît être Brocquevielle, un patronyme très courant dans la région. De lui, de ses fonctions et de sa demeure nous ignorions tout jusqu'à présent.

Vers la droite de l'agglomération, l'église Saint-Quentin, succursale de Blessy. Tour en avant corps faite de pierre et couverte d'ardoise; nef de trois travées en briques avec couverture de tuiles, chevet plat et fenêtre dans l'axe; chœur très petit.

Aucun des édifices que nous voyons ici ne subsiste en l'état. La maison du bailli est remplacée et l'église a été reconstruite sur ses bases anciennes.

MARTHES
Maison du Bailli de Brocqueville

Acte de décès par le maire Boyaval - 1820

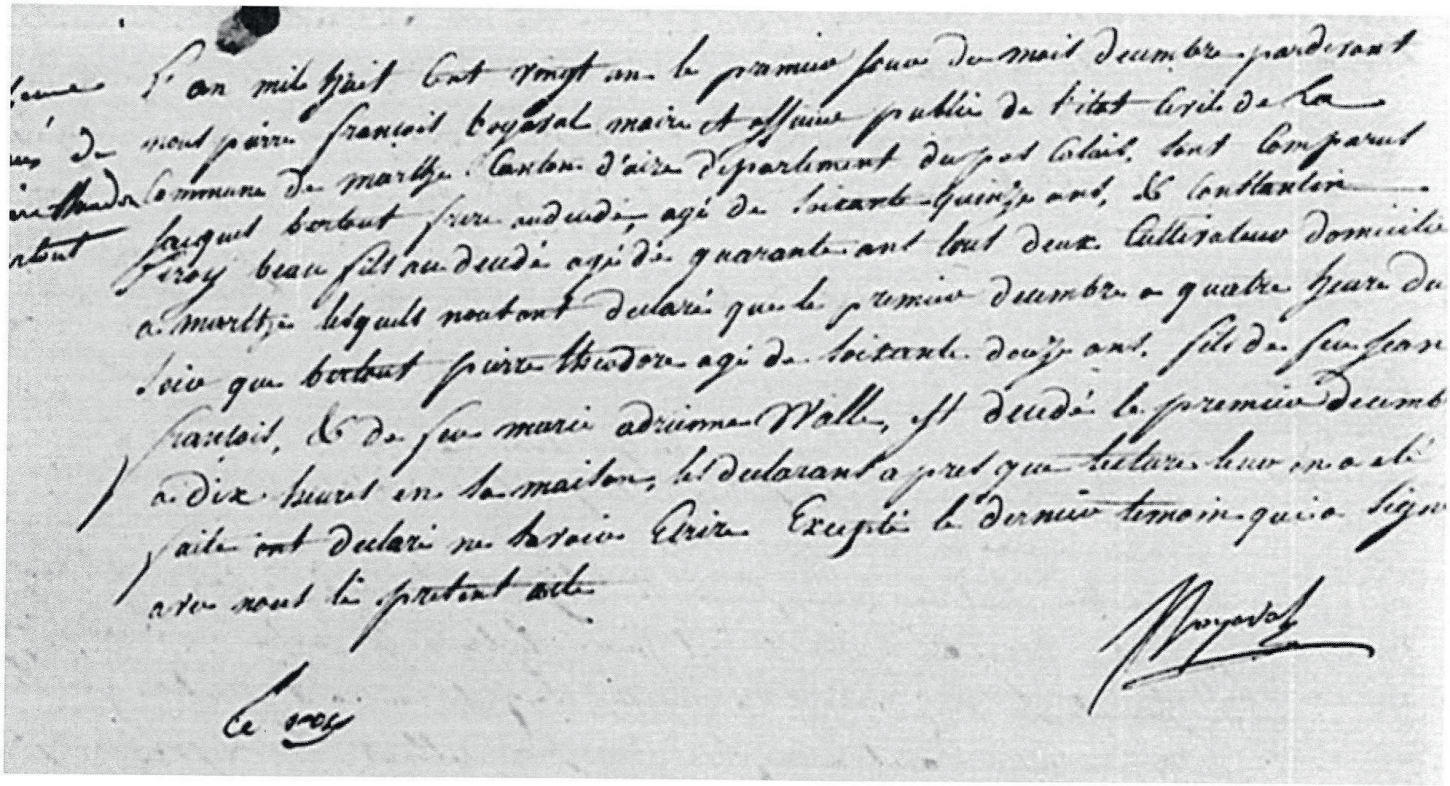

L'an mil huit cent vingt en le premier jour du mois decembre pardevant nous pierre françois boyaval maire et officier public de l'état Civil de La Commune de marthe Canton d'aire département du pas Calais sont comparus Jacques sorbut frère audécédé agé de soixante quinze ans & Constantin Leroy beau fils audécédé agé de quanrante ans tous deux Cultivateur domicilié a marthe lesquels nous ont déclaré que le premier décembre a quatre heures du soir que sorbut pierre théodore agé de soixante douze ans fils de feu Jean François, & de feu marie adrienne Walle, est décédé le premier décembre à dix heures en sa maison, les déclarant apres que lecture leur en a été faite ont déclaré ne savoir Ecrire Excepté le dernier témoin qui a signé avec nous le présent acte

Leroy

Boyaval

Eglise Saint Honoré de Crecques

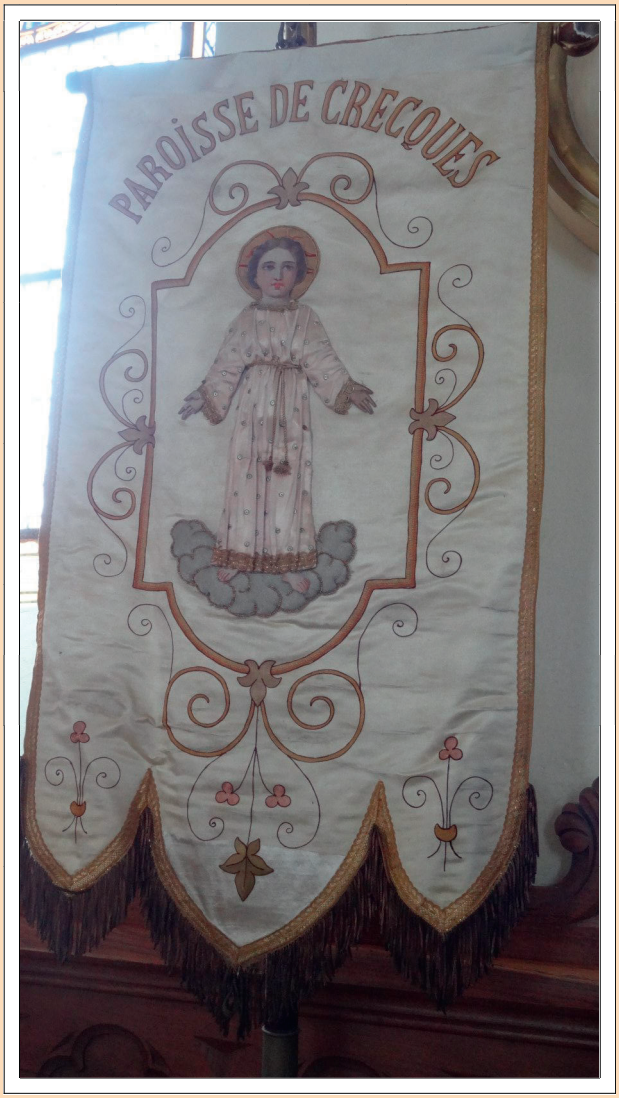

Eglise Saint Honoré de Crecques

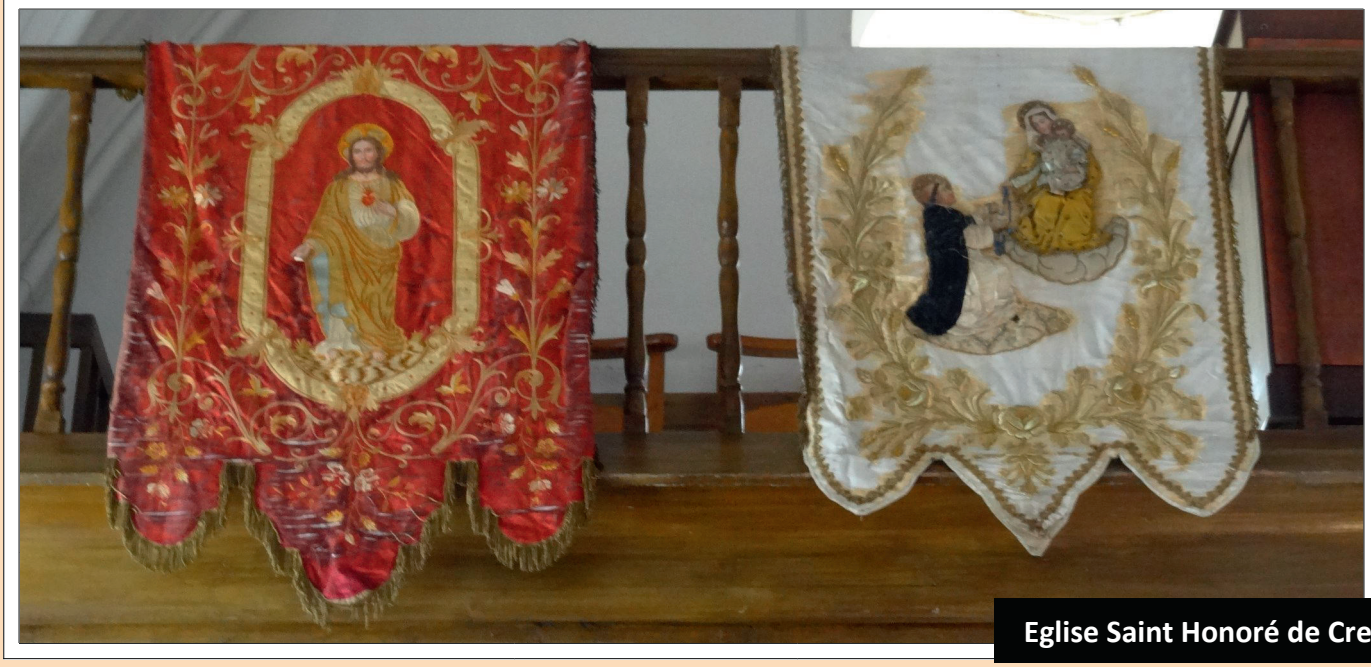

Eglise Saint Honoré de Crecques

Représentation de Crecques au 16ème siècle

CRECQUES, À MAMETZ

En cartouche: «Cresques» et au bas de la miniature, sur le bord noir: «Maison a Patignÿ 1». – Vue prise du nord-ouest.

Au second plan la Lys coule de droite à gauche et fait tourner un moulin dont on voit nettement les «ventelles», la roue et la «maison».

Au centre, suivie par des passants et venant du chemin d'Aire à Thérouanne par la rive nord de la Lys, l'actuelle *rue du Stade* (le pont sur la rivière étant ici gommé).

Le village dont l'axe principal était formé par les actuelles rues *Saint-Honoré* et de l'*Anglet*, est vu ici dans sa plus grande dimension. Les maisons qui le composent sont surtout des chaumières et leur nombre correspond à peu près aux 25 foyers que l'agglomération pouvait contenir au début du XVIIe siècle.

L'artiste a mis en relief un manoir de briques, couvert de tuiles: corps de logis sur deux niveaux, deux travées de longueur, souche de cheminée sur le toit; tour de trois niveaux, coiffée en bâtière, pignons à pas de moineaux sommés d'étendards. C'est, selon la légende, la maison d'un certain Patigny (ou Patinier) dont nous pouvons penser qu'il était à Crecques le bailli des Croÿ-Rœulx, seigneurs du lieu.

L'église Saint-Honoré est un curieux édifice de briques couvert de tuiles. De droite à gauche: nef de deux travées, mur occidental éclairé d'une fenêtre dans l'axe; autre partie de la nef faite d'un vaisseau plus élevé et plus important que le précédent et comportant soit un transept, soit une chapelle perpendiculaire à l'axe; chœur plus bas que ce second vaisseau mais plus élevé que la nef.

Des édifices que nous voyons ici rien n'a subsisté en l'état. Un moulin plus moderne a remplacé celui que nous montre le peintre, le manoir a disparu et l'église a été reconstruite au XIXe siècle.

St CRESQVES
Maison de

LE MOULIN DE CRECQUES

Depuis tant d'années que, dans les pages du Bulletin Communal, je vous invite à découvrir ou à vous rappeler le passé de la Commune de MAMETZ, il me semble que nous arrivons à la fin du périple et que les nouvelles générations devront un jour ou l'autre prendre le relais. Leurs yeux neufs, à leur tour, nous emmèneront sur de nouveaux chemins et nous serons étonnés de ne pas avoir su voir d'autres aspects de notre village peut-être parce qu'ils nous semblaient trop évidents.

Quoi qu'il en soit, il y a un endroit dont je ne vous ai pas parlé malgré les nombreuses sollicitations de M. le Maire, tout simplement parce que je n'avais pas d'éléments suffisants pour faire un travail crédible. Il s'agit du **MOULIN de CRECQUES** que nous avons tous pu admirer, un jour de promenade champêtre et qui, malgré la griffe du temps, garde tout le charme de ses vieilles pierres caressées par les eaux limpides de la **LYS**. Il est vrai que les archives de la Mairie qu'il m'a été donné de compulser tant de fois pendant ma carrière, ne livrent que peu de détails, à part les éléments du cadastre et quelques actes de l'Etat-Civil. Mais voilà que, récemment, un amateur d'histoire de la région d'Arras, Monsieur Daniel **DUBOIS**, au cours de recherches généalogiques a pris contact avec Mametz car ses travaux le conduisaient jusqu'au moulin de Crecques, à la suite de la famille FAUCON. Et, avec bien entendu, son accord, et à l'aide de ses écrits sur les personnes qui ont fait tourner ce Moulin, je vais essayer de le faire revivre.

Si nous jetons un coup d'œil sur les recherches des historiens qui ont étudié la préhistoire et l'ère gallo-romaine, notre curiosité reste insatisfaite car si des restes d'habitat ont été trouvés au lieu-dit « les Etiais » où se situait une « villa » romaine, les chercheurs n'ont rien mis à jour qui rappelle l'existence d'un moulin (des meules à moudre, par exemple). Pourtant la culture des céréales était suffisante dans ce secteur de la Morinie car César explique qu'il a dû se séparer de ses légions qui occupaient la Morinie à cause de la pénurie de grains qui frappait le pays (cf : R. Delmaire : Etude archéologique de la partie orientale de la Cité des Morins).

A ce jour, il semble que Crecques, à l'époque médiévale n'ait pas encore éveillé la curiosité des historiens. L'origine et la fondation du village qui était un fief de la famille de **PICQUIGNY** n'ont pas été étudiées mais il paraît que cela pourrait être programmé.

Les premières images que nous avons du moulin, nous les trouvons sur les Albums du Duc de **CROY**. C'est vers l'an 1600 que ce personnage fit exécuter par son peintre Adrien de **MONTIGNY** des aquarelles représentant toutes ses possessions en Flandre. Les albums édités par le Crédit Communal de Belgique nous donnent une image de nos villages et, grâce à la gravure représentant CRECQUES (dont j'ai d'ailleurs donné le détail lors du travail sur cette partie de la commune) nous savons qu'à cette époque, assez proche de l'Abbaye de Saint Augustin, il existait déjà un moulin sur la Lys, situé approximativement à l'endroit où nous le connaissons aujourd'hui mais, semble-t'il, sur la rive droite de la rivière (c'est très possible que le peintre ait fait une erreur car, sur un autre album qui ne reprend que les fleuves et rivières, le moulin est sur la rive gauche alors que la roue est toujours au centre). Ce dernier ouvrage nous donne également une planche où se situe le moulin à huile que l'on appelait le **TORDOIR** et où les paysans apportaient à moudre les oléagineux.

Voila donc la situation géographique de notre moulin bien établie et son existence assurée à la fin de l'époque médiévale, (en attendant mieux). Les bâtiments anciens, en particulier le torchis ont été progressivement remplacés par une construction plus récente qui remonterait au 18ème siècle avec des aménagements successifs. Et nous savons aussi qu'il a fonctionné sans discontinuer car tant au cadastre (et déjà sur celui de 1810) qu'à l'état civil on trouve des personnes dont la profession est meunier.

Si nous savons que le Moulin de Crecques existait, il faut regretter que la Commune de Crecques en 1789 n'ait pas établi le document que réclamait le nouveau pouvoir où, point par point, chaque village

énumérait ses caractéristiques. C'est grâce à cela que nous savons, par exemple que Mametz avait un moulin, propriété de M. de Mérode. Par contre, j'ai relevé une curiosité : Rebecques ne possède pas de moulin mais l'un des notables cités s'appelle André **MANTEL** et il est à la fois ménager et meunier.

La première famille de meuniers identifiée sur les registres paroissiaux est la famille DESPREYS. Outre les actes de confirmation de plusieurs jeunes enfants, on trouve François **DESPREYS**, époux de Marguerite **LAMARLIERE**; il est décédé le 6 janvier 1730 et l'acte le dit meunier et Bailly de Rebecques. Le 22 mai 1760 décède **Jean François Joseph DESPREYS**, fils des précédents, âgé de 69 ans et donc né vers 169I et domicilié à Crecques. Il est veuf de **Marie Louise Angélique BAUDEL** décédée le 19 janvier 1760. Ils se sont mariés le 25 mai 1741 à THIENNES, paroisse de naissance de l'épouse. Le couple aura dix enfants dont **MARIE JEANNE** qui naît le 7 novembre 1743.

C'est le 26 novembre 1766 que, en l'église de Crecques, Marie-Jeanne épouse **Pierre Antoine François FAUCON** dont la famille exploite le moulin de Warnèque à MERCK SAINT LIEVIN. Voila comment on voit apparaître à Crecques le patronyme des **FAUCON** qui tiendra et tient encore une place importante dans la vie de la cité.

Pierre FAUCON (qui figure au cadastre de 1810) et **Marie-Jeanne DESPREYS** donneront le jour, le 10 juillet 1778 à **Augustin Joseph FAUCON** qui épousera le 21 juin 1809, **Augustine BAURAIN**, jeune fille de Crecques. Le couple exploite à la fois le moulin à grains et le moulin à huile dit « le tordoir » dont on trouve encore les traces en aval de la Lys, en partant sur Mametz et qui a donné son nom au Chemin du Vieux Moulin. Il est intéressant de relever qu'un inventaire a été dressé au décès d'Augustin, le 3 décembre 1819. Il fait état, outre de l'équipement de la maison et du trousseau du défunt, du matériel agricole (les Faucon sont également cultivateurs), du nombre d'animaux (4 juments, 4 chevaux hongres, 4 vaches, 1 génisse, 5 porcs, une quarantaine de volailles) ; ainsi que d'un fusil, de deux paires de boucles en argent et d'une montre en or. Voilà qui nous démontre que le Moulin de Crecques abrite une famille aisée. Les quantités de blé (plus de 4000 gerbes en deux meules), de colza (40 hectolitres), d'huile (8 tonnes), laissent supposer que l'activité des deux moulins est importante.

Au décès d'Augustin, en 1819, son fils **Augustin Joseph**, né le 7 septembre 1815 n'a que 4 ans. C'est son oncle, **Célestin BAURAIN** qui aide sa sœur Augustine pour la marche de l'exploitation jusqu'au mariage du jeune homme le 7 août 1839 avec **Séraphine BRONCQUART**, l'une des quatre filles richement dotées de M. BRONCQUART, le fermier établi de l'autre côté de la Lys, au bout du chemin du même nom. Les trois autres sœurs épouseront trois jeunes hommes du lieu, un Bourdrel, un Dehestru et un Delehedde. Curieusement l'oncle Célestin Baurain ne convolera en justes noces qu'en 1855, à l'âge de 60 ans.

Ce mariage tardif s'explique sans doute par le fait que **Augustin Joseph FAUCON** a vendu le moulin vers 1850 et qu'il s'est fait bâtir une maison de taille respectable sur la grand'rue dans laquelle il souhaitait se reconvertir dans le commerce des céréales.

Le meunier qui succède à la famille FAUCON, se nomme **LABITTE**, puis apparaît Gédéon **RICOURT** qui, curieusement, est connu au cadastre comme clerc d'avoué. Et voilà qu'en 1894, le propriétaire se nomme **M. PIGOUCHE**, notaire à Aire sur la Lys. Là, serions-nous mauvaise langue de penser que ce brave notaire et son clerc avaient peut-être profité de quelques embarras financiers de l'occupant des lieux ? D'autant qu'au même moment, cet officier ministériel s'était rendu propriétaire du château de MAMETZ.

Quoi qu'il en soit, le 17 juillet 1903, **M. PIGOUCHE** père vend pour la somme de 17 520 francs le moulin de Crecques à son fils Guislain **PIGOUCHE**, industriel à Quiestède. Si l'on se réfère aux divers actes de l'état civil, c'est vers 1904 que la famille **FAUQUEMBERGUE** vient s'installer dans ces vieux murs chargés d'histoire. **Aphrodis FAUQUEMBERGUE** est né le 17 octobre 1873 à Fontaine-les-Boulans et son épouse **Clémence DELOHEN** est née le Ier mai 1882 à Quiestède. Ils deviendront propriétaires des lieux le 25 août 1917. Les fils aînés, Achille et Léonce étaient nés à

Quiestède mais la famille s'agrandira rapidement avec l'arrivée des filles, Hélène, Marie, Agnès et du dernier garçon, Clément.

Les enfants Fauquembergue vont se partager la charge de faire vivre leur moulin. A part **Marie** qui épouse M. FRANCOIS, cultivateur à Roquetoire et **Hélène** qui décèdera trop jeune, **Achille**, marié à **Thérèse BOURDREL** va installer une scierie qui fonctionnera jusqu'à la fin de la dernière guerre. Le système est original car les moteurs tournent grâce à la roue du moulin qui sera relayée par une turbine. La scierie verra passer un grand nombre d'amateurs de bois, ce bois qui fait partie du paysage environnant et, qu'il faut travailler chez un scieur en un temps où les tronçonneuses individuelles étaient quasi-inconnues.

Le second fils, **Léonce** épouse **Clémence LEPRETRE** et prend plus particulièrement en charge l'exploitation agricole. Ce qui ne l'empêche pas d'être un conseiller écouté et avisé pour les vendeurs et acheteurs de bois à une époque où nombre de plantations de peupliers arrive à maturité. Et de Léonce nous avons conservé le souvenir d'un premier adjoint au Maire de la commune, particulièrement compétent et dévoué.

Et comment oublier tout le petit peuple qui tournait autour des Fauquembergue, tant au moulin, qu'aux champs ou à la scierie. Il est des noms qui reviennent spontanément : Alexandre BECQUART « Zan, ch'carton », Etienne DELVART, Emile JOLY qui prenait soin du jardin, M. LECOCQ, PIQUART « ch'cache mannée », M. DELAIRE à qui revint la charge de paver le déversoir, M. PENNE qui exécutait tous les travaux de maçonnerie et tant d'autres dont le souvenir reste dans la mémoire des plus anciens du village. En 1882, j'ai relevé au cadastre le nom de Henri THUILLIEZ, garçon meunier !....

Le moulin après le décès d'Aphrodis tournera sous le regard bienveillant de **Clément** qui saura lui garder son caractère rustique et en même temps particulièrement accueillant. L'immense cuisine où règne **Agnès** aura vu défiler tant de gens qu'on n'arrive pas à se rappeler les noms de tous ceux qui se rejoignaient « à **ch'molin d'Crecques** » dont la convivialité était connue bien loin à la ronde. Impossible de compter les parties de pêche, les parties de cartes que les participants évoquaient avec enthousiasme et nostalgie.

Les années ont passé. L'agriculture a évolué, les petites exploitations ont disparu, on a cessé de faire moudre son grain pour faire son pain et personne ne sait plus qui étaient les « cache mannée ». Par la force des choses, les moulins à grain ont disparu laissant la place à des techniques nouvelles et à des usines ultra-sophistiquées, les roues se sont arrêtées et même La Lys a cessé de quitter son lit périodiquement pour visiter le voisinage.

Alors, en terminant, consciente d'avoir passé sous silence, bien involontairement tant de gens et tant de choses, je crois être l'interprète de nombreux mametziens et crecquois en souhaitant que cette page de notre histoire locale ne se referme pas définitivement. Puissions-nous, un jour, voir revivre dans l'écrin de ce cadre bucolique et champêtre, sous l'œil bienveillant de tant d'anciens meuniers qui nous observent de leur éternité, les murs et l'âme du « **Moulin de Crecques** ».

Marie Thérèse DELMAIRE 2007

(Remerciements à M. Daniel DUBOIS, aux Professeurs Roger BERGER, Bernard et Roland DELMAIRE. Sans oublier Michel FAUQUEMBERGUE qui a accepté de veiller à l'exactitude du texte tout en réveillant ses souvenirs personnels).

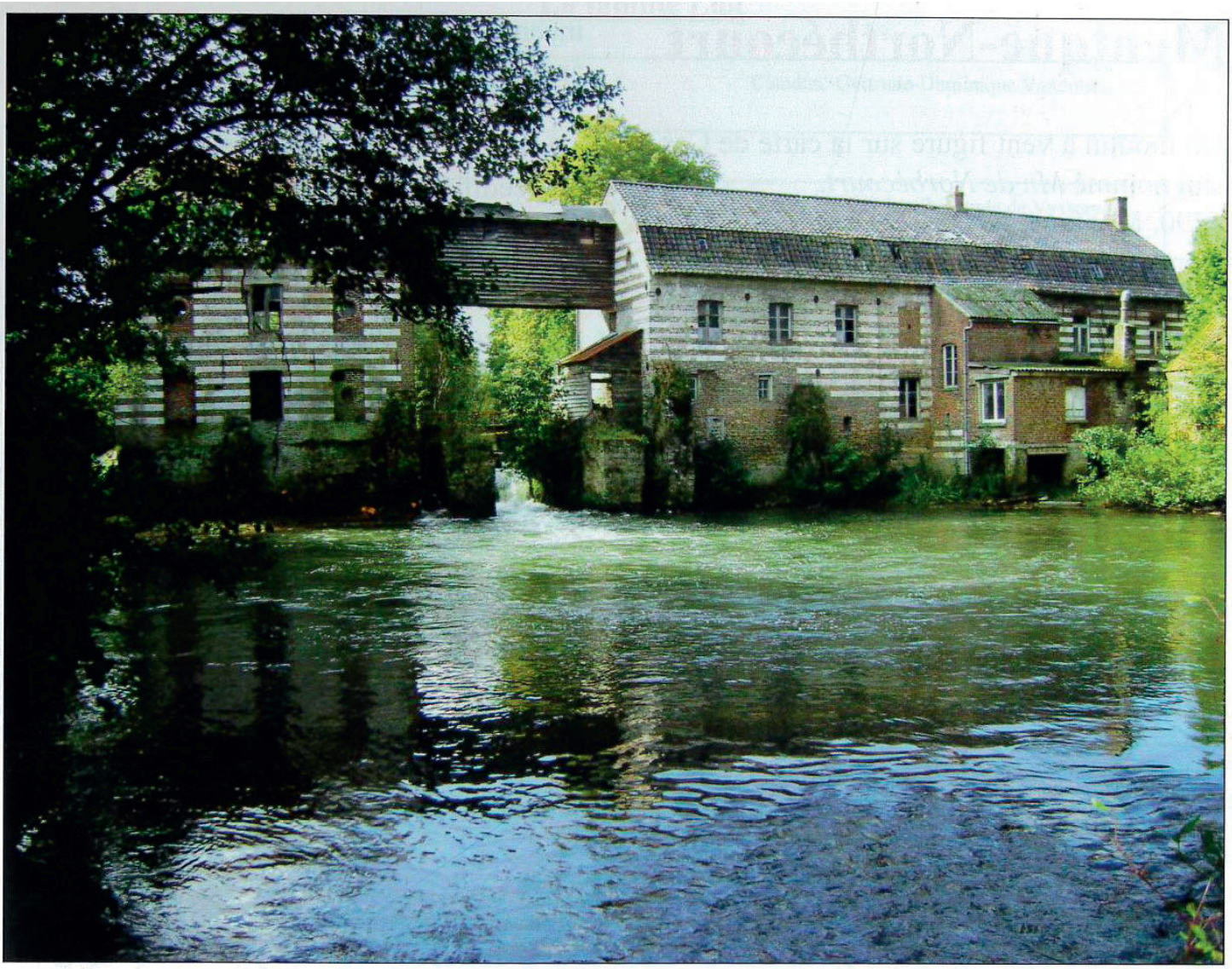

Moulin de Crecques (62). 12/10/2013.

Exposition sur l'unification des 3 communes - Salle paroissiale

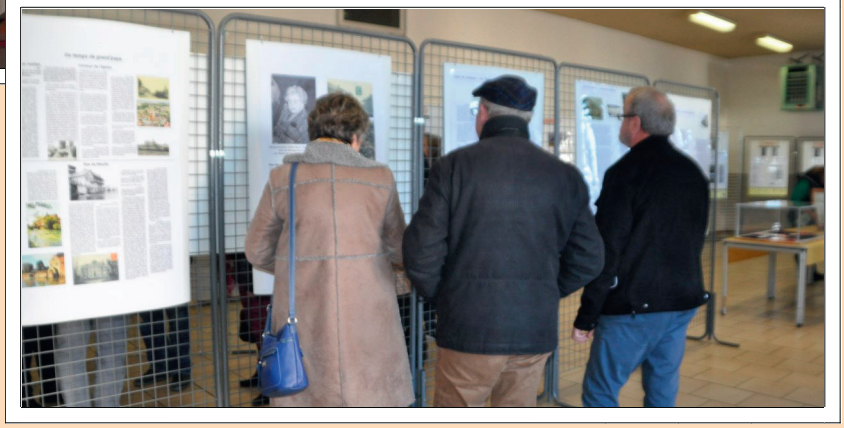

Comité
de l'Intérieur
et
du Commerce.

Conseil d'Etat.

Extrait du Registre des Délibérations du Comité;

Séance du 8 Mars 1822

Projet d'Ordonnance.

Réunion de la Cne de Mametz et autres

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre; ARCHIVES NATIONALES

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur;

Notre Conseil d'Etat entendu,
Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit:

Article 1er

Pas de Calais
1811

Les Cnes de Mametz, de Marthes et de Cocquerel, Dépt du Pas de Calais, sont réunies pour n'en former qu'une seule dont Mametz sera le chef lieu. Les papiers et registres des trois Cnes y seront rassemblés.

Art 2
Le Préfet procédera &a

Art 3
Les trois parties qui la composaient contribueront &a

Art 4
Nos Ministres &a

Signé Flaugergues, rapporteur
Le Cartier, Président
Pour extrait conforme
Le Secrétaire du Comité
Bailly

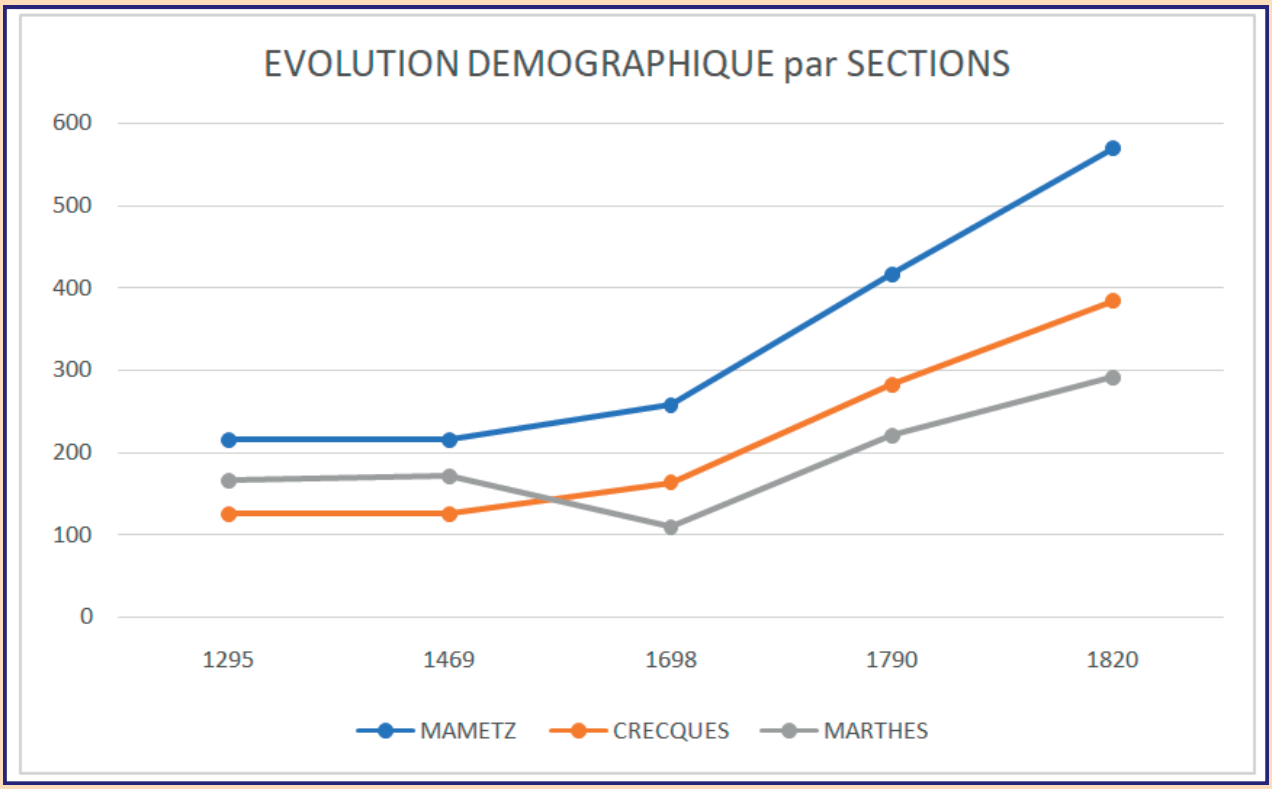
EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE par SECTIONS
600
500
400
300
200
100
0
1295
1469
1698
1790
1820
MAMETZ
CRECQUES
MARTHES

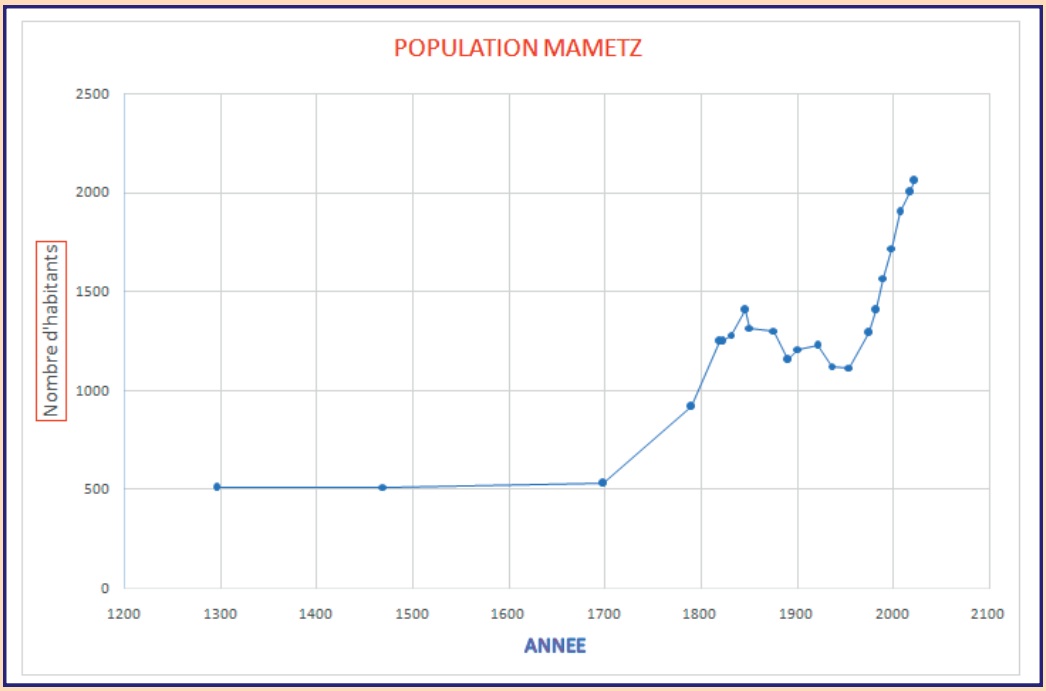
POPULATION MAMETZ
Nombre d'habitants
2500
2000
1500
1000
500
0
1200
1300
1400
1500
1600
1700
1800
1900
2000
2100
ANNEE

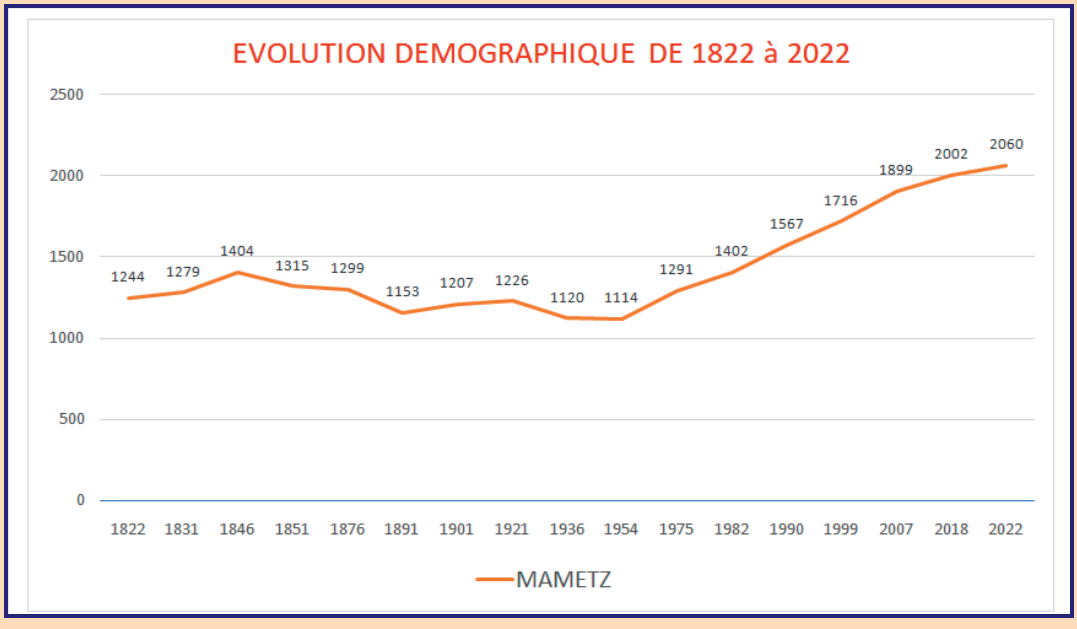
EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE 1822 à 2022
2500
2000
1500
1000
500
0
1244
1279
1404
1315
1299
1153
1207
1226
1120
1114
1291
1402
1567
1716
1899
2002
2060
1822
1831
1846
1851
1876
1891
1901
1921
1936
1954
1975
1982
1990
1999
2007
2018
2022
MAMETZ

CORRESPONDANCE.

On ne se figure pas toutes les persécutions auxquelles est en but l'instituteur de Mametz depuis qu'il s'est mis en opposition avec son curé dans les élections. C'est d'abord M. Loiselier, surnommé avec raison le Radeski des instituteurs, qui le fait traduire devant le comité d'instruction parce que les enfans chantaient *la Marseillaise* dans les rues et se permettaient de crier : *Vive la République !* — Ensuite, sur le rapport du maréchal-des-logis de gendarmerie d'Aire, compagnon et ami intime du curé, on le fait comparaître devant le juge d'instruction.

Nous donnons la lettre qu'il a cru devoir écrire à ce sujet à M. le procureur de la République ; il est impossible de repousser avec plus de dignité les calomnies dont cet honorable citoyen est la victime :

MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE,

A votre demande et par suite de l'ordonnance de M. le juge d'instruction de l'arrondissement, en date du 24 courant, j'ai dû comparaître jeudi dernier 28 dans le cabinet dudit M. le juge d'instruction, afin de m'expliquer sur les inculpations dont je suis l'objet relativement aux élections dernières, que j'aurais faussées par des manœuvres frauduleuses et en répandant de fausses nouvelles.

En présence de telles accusations que je rejette comme d'odieuses calomnies, que je repousse comme étant l'œuvre d'une main ennemie et acharnée à me persécuter, permettez-moi, M. le Procureur de la République, d'entrer dans quelques détails afin de vous faire bien comprendre comment et au moyen de quelles subtilités mes adversaires sont parvenus à m'accuser de pareilles choses.

En 1848, les élections ont eu lieu le jour de Pâques ; le vendredi-saint, avant-veille desdites élections, je vais à Aire. Arrivé sur les ponts, je rencontre le nommé Boulet, de Marthes. Il s'approche de moi en me disant : Voici deux bulletins que M. Bassecourt, marchand épicier, m'a donnés ; est-ce avec ceux-là que vous allez voter ? Après les avoir examinés, je lui dis : Non, nous ne voterons certainement pas avec de pareils bulletins (c'étaient des bulletins du comité *libéral* d'Arras). — Alors vous nous en donnerez d'autres ? — Nous en distribuerons demain et vous en aurez comme ceux qui en voudront. — Ledit Boulet me dit qu'il n'a plus besoin de ses bulletins ; alors je les déchire et je les jette dans le fossé de ville.

Vers la fin de janvier dernier, et d'après la recommandation de M. Mahieu, d'Enquin, membre du conseil-général, nous faisons une pétition pour demander le remboursement du *milliard*, et une autre pour le maintien de la Constituante jusqu'après le vote des lois organiques. Je vais les faire signer dans une cinquantaine de maisons de Mametz. M. Teneur, marchand épicier, parent et ami de M. Mahieu, les porte à Marthes ; et moi, vers le soir, après ma classe, je vais aussi à Marthes, où, accompagné du nommé Adolphe Desmaretz, je suis resté jusqu'à dix heures ou dix heures et demie, allant de maison en maison, afin de recueillir des signatures. Nous sommes allés entre autres chez Hippolyte Rifflart, couvreur en chaume ; sa femme était encore levée, mais lui était couché. Il s'est levé, a signé les pétitions après en avoir entendu la lecture, et nous sommes partis. Enfin, M. le Procureur de la République, toutes les personnes auxquelles nous nous sommes présentés ont signé sans faire la moindre difficulté, et nous avons obtenu 171 signatures.

Le 14 et le 15 de ce mois, on dit à Aire (on l'aura sans doute dit aussi à Saint-Omer), et on le répète à Mametz, que le Président de la République était nommé empereur ; quelque temps après, on dit que le gouvernement est bouleversé ; que Ledru-Rollin est dictateur, et d'autres bruits plus ou moins alarmans circulent dans la commune comme ailleurs.

Voilà, M. le Procureur de la République, trois choses qui ont existé. La première, c'est moi seul qui l'ai commise ; la deuxième, nous y avons pris part, Adolphe Desmaretz et moi ; quant à la troisième, j'ai pu répéter comme les autres ce que j'avais entendu dire. Mais mes ennemis n'auraient-ils pas réuni ces trois faits ? n'auraient-ils pas confondu les dates pour m'accuser ?

Ainsi je suis inculpé d'avoir déchiré, le 13 mai dernier, jour des élections, le bulletin du sieur Boulet. Je certifie que l'accusation est fausse : Je n'ai pas vu ledit Boulet, et l'on dit même qu'il n'est pas allé voter. On m'impute aussi d'avoir voyagé toute la nuit du 12 au 13 mai ; d'avoir été dire de maison en maison, non-seulement à Marthes, mais encore dans les communes voisines, que le Président de la République était arrêté, les ministres mis en accusation, et le général Changarnier en fuite. A toutes ces accusations, je n'ai qu'un seul mot à répondre : c'est que je voudrais voir une personne venir soutenir que je suis allé chez elle à cette époque lui débiter toutes ces absurdités dont, je l'avoue, je ne vois vraiment point le but. Je suis seulement allé dans deux maisons de Marthes, la veille des élections, et je ne suis point sorti de la commune.

Non, M. le Procureur de la République, je ne suis nullement coupable des choses dont mes ennemis m'accusent : ce sont de pures calomnies, de vraies méchancetés dont je démontrerai toute la fausseté lorsque je serai appelé en justice. Je veux bien être responsable de mes actes, avouer ce que j'ai fait, mais jamais on ne me fera dire le contraire de ce que je pense.

Je me suis permis, hier, d'envoyer à M. le Juge d'instruction la liste des 12 personnes qui se trouvaient à l'atelier de M. Chartier la veille des élections. Je désirerais que ces personnes fussent entendues, ou tout au moins que le brigadier de la gendarmerie d'Aire vînt les interroger. Je voudrais aussi qu'il allât prendre des renseignemens aux maisons où je suis accusé d'avoir été colporter les nouvelles dont on m'inculpe. Il faut nécessairement que le jour se fasse, que la lumière paraisse ; il faut que mes accusateurs soient connus et appréciés comme ils le méritent : la chose est entamée, la Justice ne doit rien négliger, et je suis sûr qu'elle ne faillira pas pour connaître la vérité.

J'apprends à l'instant que trois personnes ont encore été assignées hier ; et parmi ces trois témoins, il y en a un, — le nommé Augustin Gozet, — qui ne se trouvait pas à l'atelier de M. Chartier la veille des élections. Je ne sais ce qu'il pourra déposer, mais je certifie ne l'avoir vu ni la veille, ni le jour des élections.

Pardonnez-moi, M. le Procureur de la République, la manière dont je parle, ayez de l'indulgence pour moi ; je vous avoue que je suis étonné et même indigné de voir quelques personnes de la commune avoir tant de fiel dans l'âme, ne suivre que les impulsions d'une basse vengeance. Non, M. le Procureur de la République, je ne suis pas plus coupable de ces choses que je ne suis coupable de toutes les accusations portées contre moi dans le rapport de M. l'Inspecteur des écoles primaires du département.

J'ai exercé mes droits de citoyen comme les autres : je crois en avoir la liberté. Nos adversaires, ceux qui se disent républicains *honnêtes et modérés*, distribuaient à profusion un petit livre intitulé : — *La Vérité aux paysans, etc.*, par Th. Moret ; ils prêtaient, pour être lus dans une maison où se réunissaient journellement huit à dix personnes, *la Liberté d'Arras*, et de là se répandait dans toute la commune toutes les belles choses que l'on y disait contre les républicains-démocrates. Le *Courrier du Pas-de-Calais* et l'*Indépendant* affluaient aussi de tous côtés dans la paroisse.

Nous, M. le Procureur de la République, nous étions abonnés au *Progrès* ; nous recevions, comme supplément à ce journal, de petites brochures renfermant les lettres de Joigneaux et autres différens écrits qui, selon moi, parlaient toujours à l'avantage du peuple. Alors, pour détruire l'effet produit contre les républicains, que l'on représentait comme les ennemis acharnés de la propriété, de la famille et de la religion, nous faisions circuler les *Lettres de Joigneaux*, le *Progrès*, quelques discours de *Félix Pyat*, et nous disions à ceux qui voulaient nous écouter, à nos amis, que nous ne devions voter que pour de bons républicains, que pour des hommes sincèrement dévoués aux intérêts du peuple, et même, autant que possible, appartenant au peuple. De cette manière nous espérions voir disparaître les abus, les privilèges, avoir les impôts répartis d'une manière plus équitable. Voilà, M. le Procureur de la République, ce que nous disions, la propagande que nous avons faite.

Nos adversaires, eux, disaient : Si vous votez pour les *rouges* (et à leurs yeux tous les républicains sont des rouges) nous n'aurons plus de religion (mot qui fait une impression extraordinaire, qui produit un effet magique dans nos campagnes), on viendra prendre nos propriétés ; nous aurons la communauté des femmes, etc. Ils employaient ensuite la menace, chose que nous autres, démocrates, ne pouvons pas faire parce que nous sommes trop pauvres et dont nous ne voudrions pas nous rendre coupables, parce que nous savons (quoiqu'en dise nos adversaires) que l'on n'arrive jamais à rien de bon, à rien de stable ni de durable en employant la force, la violence, l'arbitraire. Tout ce que nous pouvons faire, tout ce que nous devons chercher, c'est d'éclairer la *masse*, de lui faire bien comprendre ce que veulent les vrais républicains, non pas les utopistes et ceux qui ne rêvent que bouleversement et anarchie) ; c'est enfin de lui faire connaître tous ses droits, mais en même temps tous ses devoirs.

Voilà, M. le Procureur de la République, mes idées, mes principes, mes convictions, et quoiqu'il doive m'en arriver, si je ne puis plus exprimer franchement ma pensée, communiquer aux autres mes désirs, alors je me tairai, je concentrerai tout dans le fond de mon ame, et je déplorerai tout bas l'aveuglement du peuple, et encore plus celui de ceux qui le gouvernent.

Excusez un pauvre malheureux instituteur, en butte à toutes sortes de tracasseries, victime de son dévouement au triomphe de la cause du peuple dont il fait partie, dont il voudrait voir fermer toutes les plaies, du sein duquel il désire voir disparaître toutes les misères dont il est témoin tous les jours, et croyez que je suis avec un profond respect,

Monsieur le Procureur de la République,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PHILIPPE,

Mametz, le 30 juin 1849. INSTITUTEUR A MAMETZ.

Les « Dom Camillo et Peppone mametziens »

CORRESPONDANCE.

A M. l'Editeur de l'ÉCHO DE LA LYS.

Monsieur,

Depuis long-temps, une commune appartenant au canton d'Aire se trouve menacée de perdre une section qui lui fut attachée en 1816. Bien des démarches ont été faites et de la part de la commune, et de la part de la *section*; l'une veut conserver ce que le *bon temps* lui a donné, l'autre se séparer de la *mère-patrie*, et, véritable enfant rebelle, la renier. La République, ou plutôt ses *principes*, pénètrent partout. Nous voulons parler de Mametz et de Crecques.

Pour moi qui connais un peu ce pays, je vous dirai que les prétentions de Crecques sont légitimes. — Avant l'*heureux* moment où nos bons amis les *alliés* mirent le pied sur le sol français, ces alliés qui, dans l'invasion, vinrent chercher leur révolution, Crecques avait toujours été commune indépendante. Elle avait son curé, son maire, ses autorités enfin. En 1816, il plut sans doute à quelque *ci-devant seigneur* de l'incorporer à Mametz; et en ce temps-là, qui eut osé résister aux intentions de tous nos *marquis* de Carabas?

Crecques fut donc réuni et ne forma plus qu'une section de Mametz. En 1840, les habitans firent une demande pour former commune à part, ne trouvant pas juste qu'au nombre de 400, possédant 80 mesures de marais de grande valeur, ayant leurs pauvres, ils fussent forcés de verser le produit annuel de ces propriétés dans le budget de Mametz. M. Lefebvre, député, appuya leur réclamation qui fut admise, et par le conseil d'arrondissement, et le conseil général; mais le conseil d'état en avisa autrement. Le prétexte, nous ne le connaissons pas: nous dirons seulement que ce fut avant la Révolution de février, et que des habitans, *à cause de la lenteur apportée à la solution de cette affaire*, avaient eu l'*idée* de s'adresser à M. Dekeysère pour la terminer le plus tôt possible (c'était au moment des élections de notre Chambre d'heureuse et glorieuse mémoire). Etait-ce un crime, nous n'en savons rien. De sorte qu'il résulte de tout cela que Crecques est encore *simple section* de Mametz.

La chose n'est pas légitime vraiment; si on maintient le *statu quo*, on finira par produire des désordres: déjà même, nous avons eu à en déplorer. Une vente d'arbres devait être faite, l'autorité municipale fut méconnue.

Puisque le conseil d'arrondissement et le conseil général l'ont accepté, que la commune de Crecques soit libre et que le Commissaire du Gouvernement la sépare de Mametz, comme elle l'était autrefois. Crecques supporte les deux tiers des frais de Mametz.

Un paysan républicain.

Source : Echo de la Lys du 7 avril 1848

Bénédiction de Marie-Félicie

Bénédiction d'une Cloche, à Mametz.

Dimanche dernier, une cérémonie imposante rénnissait dans la petite église de Mametz la foule nombreuse qui y était accourue. Il s'agissait de la bénédiction d'une cloche, don gracieux de généreux bienfaiteurs.

Placée sous le porche d'église, et parée de riches vêtements, œuvres délicates de mains habiles, cette cloche n'attendait plus que la présence de son Parrain Monsieur Prisse, et sa Marraine Madame Chartier, et du vénéré Doyen qui devait la bénir, pour s'élever dans les airs, et jeter au loin ses accents tristes ou joyeux. Nous avons vu le pieux empressement des habitants, nous avons assisté aux cérémonies du matin et du soir, nous avons entendu les accens suaves d'un piano placé au chœur de l'église, modulant une tendre harmonie sous les doigts gracieux et légers d'une des demoiselles Chartier, tandis que sa sœur mêlant sa voix éclatante, sympathique et tendre aux accens d'un accompagnement sévère, frappait les voûtes du vieux temple, de douces et saintes paroles. Le chemin qui conduit du château de Mametz à l'église, était parsemé de feuillages et de fleurs, et de distance en distance, s'élevaient de toutes simples, mais bien gracieuses arcades élevées en l'honneur du Parrain et de la Marraine, que saluaient à leur passage le bruit mille fois répété du canon, et que les bons habitants inondaient de bouquets. C'était un spectacle touchant. M. Le Doyen, dans une allocution toute paternelle a fait comprendre à son nombreux auditoire que Dieu étant trois fois saint, tout ce qui devait servir à son culte, devait être béni, puis entrant dans de nombreuses explications, il a dit tout ce qu'il y a de grand, de noble, de saint dans la bénédiction d'une cloche, prenant l'homme à sa naissance, ne le quittant qu'à la tombe, et racontant au monde les phases diverses qui traversent ses jours.

Puis la cloche a été bénie, au milieu du recueillement le plus profond, et la bénédiction sainte donnée par M. le Doyen. Tintez, cloche, tintez ; à dater de ce jour pas un des habitants de la commune de Mametz, n'entendra votre bruit résonner à son oreille, sans rappeler à son esprit le nom chéri des bienfaiteurs, et nous sommes persuadés que bien longtemps encore appellerez sur eux, les bienfaits du Seigneur.

Léon SALLES.

Source : Echo de la Lys du 22 août 1862.

HISTOIRE DU CHEMIN DE FER DE MAMETZ

15 avril 1890 : Validation du projet de la ligne de chemin de fer d'Aire à Fruges par le Conseil Général du Pas-de-Calais. La longueur précise est de 4 km 437 m 80 cm.

9 décembre 1890 : Le plan parcellaire délimite les terrains nécessaires à la construction du chemin de fer ainsi que ses dépendances

4 août 1891 : Ajout de cinq passages à niveau sans barrières, ni clôtures, ni maison de garde sur le plan suite aux réclamations de la municipalité.

15 AVRIL 1893 : Trois trains par jour en gare de Mametz

Aire-Fruges	Fruges-Aire
101 : Départ 9H49	102 : Départ 8H18
103 : Départ 3H02 « du soir »	104 : Départ 1H07 « du soir »
105 : Départ 8H03 « du soir »	106 : Départ 7H06 « du soir »

16 septembre 1893 : Le nombre de passages à niveau est porté à 13.

Automne 1894 : Des pluies incessantes occasionnent des inondations dues à l'obstruction de l'écoulement des eaux que la ligne occasionne. Plusieurs mametziens, Charles Dannel, Jules Gozet, Adolphe Delvart, Moïse Raoult, Pierre Cadart, Adrien et Charles Boulin, Victor Delmaire, Jean-Baptiste Scat, Constantin Bailly, Veuve Pruvost-Lemaire portent réclamations au sous-préfet et obtiennent l'installation de nouvelles buses.

12 octobre 1898 : Arrêté préfectoral approuvant le projet de modification des voies de station de Mametz permettant : « de faciliter les manœuvres et le pesage des wagons de betteraves, dont le chargement à cette gare devient plus nombreux chaque année, pesage rendu difficile par suite de peu de distance du pont à bascule à l'extrémité vers Fruges de la voie de garage ». Ces travaux sont terminés le 18 juin 1899.

14 août 1908 : Création d'une guérite destinée à la réception des betteraves sur un terrain loué à la gare de Mametz.

18 mai 1912 : Arrêté du préfet autorisant M. Henri Schotsmans, distillateur à Trézennes, d'établir une voie d'embranchement à l'arrêt de Crecques. Celle-ci ayant pour but de faciliter les expéditions de betteraves. Mise en service le 28 septembre de la même année !

1934 : Cet embranchement ne sert plus car le transport par route s'avère moins couteux que le transport par fer.

1er septembre 1952 : Fin de la liaison Aire-Fruges.

Train 1952

Grave accident au passage à niveau de Crecques

Voiture prise en écharpe par le train partant d'Aire à 2 h. 45

Un accident, dont les suites seront peut être mortelles s'est produit dimanche, à 3 heures de l'après-midi, au passage à niveau à Crecques.

M. Dehestru Henri, cultivateur âgé de 50 ans, ancien adjoint au maire de Mametz, partait en voiture couverte, vers 3 heures, en compagnie de son épouse née Rosalie Amat, âgée de 60 ans, et de leur fils Eugène, âgé de 30 ans.

Le cheval gravissait au pas, la route qui monte vers Enguinegatte, M. Dehestru père, conduisait ; il venait de saluer au passage M. Lefebvre, cantonnier-chef dont le jardin se trouve en bordure de la voie.

Le chemin de fer fait une courbe assez brusque à cet endroit et descend en déblai, croisant en biais la route de Crecques à Enguinegatte.

Le train avait stoppé près de dix minutes au café de la halte ; du fait de ce retard il marchait à sa plus grande vitesse.

Le mécanicien assure que le coup de sifflet règlementaire fut donné, en tout cas très rapide et très près du passage à niveau, M. Dehestru affirme n'avoir rien entendu.

Toujours est-il que la voiture fut tamponnée par l'arrière ; le choc fut si violent que d'un seul coup les harnais furent arrachés et le cheval se trouva libre.

Le coffre de la voiture maintenu par une roue fut entrainé sur la voie jusqu'à ce que le train arrêtât à une distance de près de cent mètres.

On s'empressa auprès des victimes dont l'une se trouvait dans un état lamentable. Mme Dehestru qui occupait le milieu de la banquette était la plus atteinte, elle avait la tête presque entièrement scalpée et une blessure très grave apparaissait auprès de l'œil. On déposa sur le talus la malheureuse dame qui ne donnait plus que des signes très vagues de connaissance.

M. Dehestru père, se plaignait de contusions aux reins et son fils avait le bras démis.

Un jeune ecclésiastique qui se trouvait dans le train montra beaucoup de dévouement, il ne cessa de soigner les blessés et courut chercher du secours à Crecques, dont les premières maisons se trouvent à environ deux cents mètres du lieu de l'accident, il parvint à se procurer un brancard pour ramener Mme Dehestru à son domicile.

M. le docteur Delvart, de Thérouanne, mandé en toute hâte, vint prodiguer ses soins aux blessés, ainsi que M. le docteur Catrice, d'Aire, également appelé.

L'état de Mme Dehestru, fut jugé si grave qu'elle fut administrée dans la soirée par M. le curé de Crecques.

Depuis son état continue à inspirer les plus vives inquiétudes. Quant à la voiture elle est complètement hors d'usage.

Cet accident a produit la plus vive émotion à Crecques et dans toute la région. M. Lefebvre du Prey, député, est allé lundi à Crecques rendre visite aux blessés.

CRECQUES. — L'une des victimes du tamponnement survenu au passage à niveau à Crecques dans l'après-midi du 12 mai, Mme Henri Dehestru, née Rosalie Amat, a succombé dans la nuit de mardi à mercredi des suites de ses blessures.

Mme Dehestru était âgée de 60 ans, elle n'avait pour ainsi dire pas un instant repris connaissance depuis son accident.

Ses funérailles seront célébrées à Crecques, vendredi à 11 heures du matin.

Nous prions la famille Dehestru-Amat d'agréer nos sincères condoléances.

L'état de M. Henri Dehestru et de son fils Eugène, sérieusement blessés au cours du même accident, va en s'améliorant et l'on espère qu'ils pourront se rétablir complètement.

Source : Echo de la Lys du 16 mai 1912

Les soldats portugais

Une rue - Au premier plan, à gauche, Quartier Général de la 1ére D. I. portugaise. *(Mametz Août 1918)*

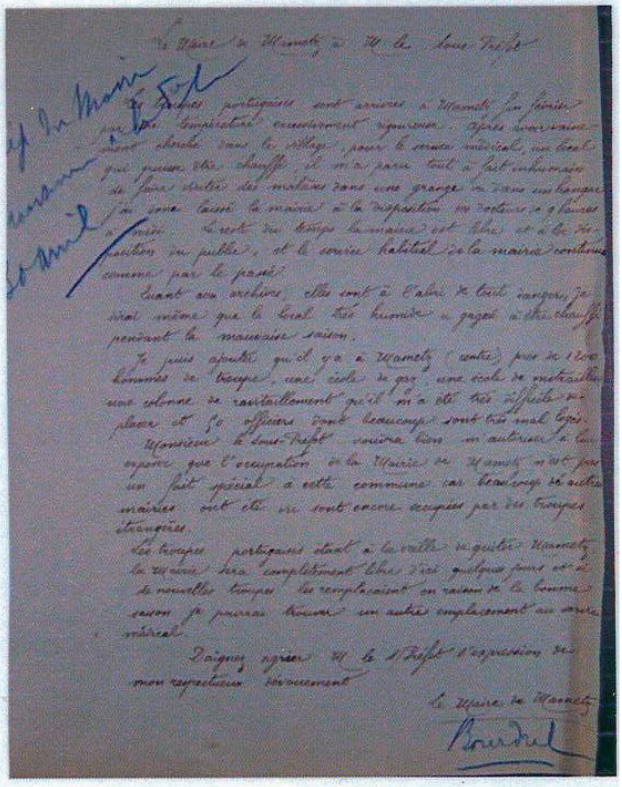

Le Maire de Mametz à Mr le Sous-préfet

Les troupes portugaises sont arrivées à Mametz fin février par une température excessivement rigoureuse. Après avoir vainement cherché dans le village, pour le service médical, un local qui puisse être chauffé, il m'a paru tout à fait inhumain de faire visiter des malades dans une grange où dans un hangar j'ai donc laissé la mairie à la disposition des docteurs de 9 heures à midi. Le reste du temps la mairie est libre et à la disposition du public, et le service habituel de la mairie continu comme par le passé

Quant aux archives, elles sont à l'abri de tout danger, je dirai même que le local très humide a gagné à être chauffé pendant la mauvaise saison.

Je puis ajouter qu'il y a à Mametz (centre) prés de 1200 hommes de troupe, une école de gaz, une école de mitrailleur, une colonne de ravitaillement qu'il m'a été très difficile de placer et 50 officiers dont beaucoup sont très mal logés.

Monsieur le Sous-préfet voudra bien m'autoriser à lui exposer que l'occupation de la mairie de Mametz n'est pas un fait spécial à cette commune car beaucoup d'autre mairies ont été vu sont encore occupées par des troupes étrangères.

Les troupes portugaises étant à la veille de quitter Mametz, la mairie sera complètement libre d'ici quelques jours et si de nouvelles troupes les remplaçaient en raison de la bonne saison je pourrai trouver un autre emplacement au service médical.

Daignez agréer M. le S/Préfet l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Maire de Mametz BOURDREL

Propreté des Rues et Chemins

A l'approche de l'été il n'est pas sans intérêt de rappeler tout ce qui a trait à la propreté et conséquemment à l'hygiène publique.

On ne doit donc pas perdre de vue que les ordures ménagères doivent être déposées dans des boîtes ou caisses aisément maniables afin de faciliter l'enlèvement rapide des cendres et débris de toutes sortes qui séjournent parfois longtemps devant les habitations.

Il y a intérêt à ne pas obstruer les bouches d'égout en y jetant des boîtes de conserves ou autres objets qui peuvent être enlevés par le service de la voirie.

De même il est fait appel à la bonne volonté des habitants dont les demeures donnent sur les jardins et chemins extérieurs. Un certain nombre de ceux-ci tel le « Chemin Vert » situé entre la rue de Thérouanne et le servoir servent de dépot d'immondices qui dégagent parfois des odeurs nauséabondes et en tous cas constituent une gène pour les promeneurs ou même les passants obligés d'employer ces voies.

Avis. — MM. les boulangers informent qu'en raison de la nouvelle hausse, ils se voient obligés de porter le pain au prix de 0,475 le kilog soit 0,95 les 2 kil. à partir du vendredi 4 mai.

Source : Echo de la Lys - 17 mai 1917

Commune de MAMETZ

Dimanche 26 Juin 1921

Inauguration du Monument

élevé à la Mémoire des Soldats de Mametz (centre) Morts au Champ d'Honneur

PROGRAMME

Sous la Présidence de M. DELBENDE, Conseiller Général ; de M. LAPOUILLE, Conseiller d'Arrondissement ; de M. le Capitaine HAINAUT, attaché au Pénitencier du Fort-Gassion.

PROGRAMME

11 heures du matin (heure légale)

SERVICE RELIGIEUX

suivi de la

Bénédiction du Monument

16 heures (heure légale)

Réunion des Groupes à la Mairie et

Formation du Cortège

17 heures

DÉPART DU CORTÈGE

pour se rendre au devant des Autorités, sur la route d'Aire.

Cortège :

Musique d'Auchel.
Pupilles de la Nation.
Enfants des écoles.
Familles des Soldats morts.
Groupe de jeunes filles portant les couronnes dédiées aux Enfants de Mametz, morts pour la France.
Jeune fille costumée représentant la France.
Le Drapeau.
Poilu encadré d'Alsace et Lorraine.
Fanfare d'Ecques.
Couronne offerte par les Veuves et Familles des Soldats morts.
Couronne offerte par les Anciens Combattants.
Couronne offerte par les Sapeurs-Pompiers.
Couronne offerte par la Société des Anciens Elèves.
Couronne offerte par les Elèves des Ecoles.
Palme offerte par les Conseillers Municipaux de Mametz (centre).
Groupe des Mutilés.
Groupe des Anciens Combattants.
Compagnie des Sapeurs-Pompiers.
Société de Tir de Marlines.
Société de Tir de Crecques.
Société de Tir de Mametz.
Société scolaire des Anciens Elèves.
Le Conseil Municipal et les Autorités.

18 heures

Inauguration du Monument

Remise des Couronnes et Palmes.
Appel des Soldats Morts pour la France.
Poésies par les Elèves.
Chœur de jeunes filles.
Discours.

A l'issue de la Cérémonie

Concerts

par les Musiques d'Auchel et Ecques.

Les Habitants sont invités à pavoiser et décorer.

Le silence le plus absolu est réclamé pendant le Cortège et spécialement pendant les Discours.

Le Maire : P. PRUVOST.

Solde au 30 juin

CRECQUES-MAMETZ. — Le hameau de Crecques inaugurait dimanche le monument élevé à la mémoire de ses enfants, morts pour la Patrie.

La cérémonie revêtit tout l'éclat que comportait cette glorification, et rien n'avait été négligé. Crecques a d'ailleurs largement payé son tribut par la perte de 20 des siens.

Le service solennel célébré à leur intention a eu lieu à 11 heures et M. l'abbé Sanier, curé de la paroisse, prononça une allocution qui émut la nombreuse assistance : A l'issue de la messe eut lieu au milieu du plus grand recueillement la bénédiction de la pierre commémorative.

L'après-midi était consacré à l'inauguration officielle.

Le cortège composé de groupes d'enfants et jeunes filles richement costumées, représentant la France, Jeanne-d'Arc, l'Alsace-Lorraine, des sociétés locales et des communes voisines, se forma à l'entrée du village dont il parcourut les rues parfaitement décorées.

La musique de l'Institution Ste-Marie en faisait partie et en agrémentait la marche. Sur l'estrade réservée, près du monument, élevé face à la route départementale, prennent place MM. Salomé, adjoint au maire d'Aire, remplaçant M. Delbende, empêché, M. Lapouille, conseiller d'arrondissement, M. Pruvost, maire de Mametz, M. Fruchart, président de l'association de Mutilés, M. l'abbé Bellenguez, professeur de rhétorique à Ste-Marie.

Après l'exécution d'une fantaisie musicale fort goûtée, un groupe de petits garçons et petites filles récitent une poésie de circonstance «L'Eternel souvenir » et chantent un Chœur patriotique « Hymne à la Patrie » suivi du couplet des enfants de la Marseillaise : « Nous entrerons. . . . sous l'habile direction de M. Duriez, instituteur.

Une poésie « Alsace» est ensuite récitée, d'une manière impeccable par le groupe de jeunes filles costumées : Mlle Denuncq, Pette et May.

Le Chœur patriotique « Son Nom » chanté par les jeunes filles vêtues de blancs et porteuses des couronnes a beaucoup plu à l'assistance.

Puis s'ouvre la série des discours, par MM. Pruvost, maire, Fruchart, Soli, sous-lieutenant au pénitencier du fort Gassion à Aire, Salomé, et l'abbé Bellenguez.

Les orateurs rendent tous un vibrant hommage aux vaillants soldats tombés pour le salut de la France et leurs paroles qui sont écoutées avec attention remuent tous les cœurs.

La Musique du collège donne ensuite un beau concert et est longuement applaudie par la foule qui l'entoure.

Pour terminer, on ne peut que féliciter les dévoués organisateurs de la fête en tout point réussie.

MARTHES. — La fête d'Inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats de Marthes tombés pour la France, aura lieu dimanche 10 juillet, sous la présidence de M. le Sous-Préfet, de M. Delbende, de M. Lapouille et de M. le Capitaine Hainaut.

Le service religieux, fixé à 11 heures, sera suivi de la bénédiction du monument.

Le cortège se formera vers 15 heures et comprendra, outre les groupes d'enfants et de jeunes filles, divers groupes allégoriques et patriotiques, les sociétés locales et des communes voisines, et la musique d'Ecques.

La cérémonie d'inaugaration aura lieu à 16 heures et la fête sera clôturée par un concert donné par la musique d'Ecques.

Source : Echo de la Lys du 7 juillet 1921

Le 7 mars 1923

Électricité :

Demande de concession d'État pour distribution d'énergie électrique aux services publics.

La séance ouverte, Monsieur le président communique à l'assemblée le dossier d'une demande de concession d'État pour distribution d'énergie électrique aux services publics.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur l'utilité et la convenance de l'entreprise.

Le conseil municipal, considérant que la concession qui va être accordée constituera un monopole de fait, que si la concession se justifie par l'obligation imposée au concessionnaire d'électrifier toutes les communes de la zone concédée, il importe cependant que le concessionnaire, mis en grande partie à l'abri des risques commerciaux ordinaires par l'application du système de l'index économique, se contente d'un bénéfice raisonnable qui permette l'usage de l'électricité dans toutes les communes, et pour les emplois les plus divers, demande :

Qu'un contrôle sérieux soit périodiquement exercé par des commissions régionales dans lesquelles les consommateurs seront largement représentés et mis en mesure d'assurer la sauvegarde de leurs intérêts.

Que pour la détermination des tarifs, il soit dans tous les cas tenu le plus grand compte des conditions locales des diverses régions économiques et qu'il ne soit pas admis des chiffres uniques s'appliquant à des moyennes prises sur toute la France.

Que les concessions étant accordées pour une longue suite d'années, les postes, tels que les bâtiments, les lignes sur poteaux métalliques ou en ciment armé, dont l'établissement coûte actuellement très cher, mais qui conservent leur valeur, et qui dureront autant que la concession elle-même ne soient dotées que d'un taux d'amortissement très faible.

Qu'une clause réserve la révision des tarifs après discussion avec le concessionnaire dans le cas où par l'emploi de procédés nouveaux, ou par amélioration des méthodes d'exploitation, les prix de revient du kilowatt seraient pendant un exercice complet, et dans des conditions normales d'exploitation abaissées d'au moins 10 % du prix du revient moyen au cours des trois années précédentes, étant entendu qu'il sera tenu compte des charges financières entraînées, soit par la modification du matériel ancien, soit par l'installation du matériel neuf.

Que les formules pour la détermination et l'application du tarif soient rendues aussi simples que possible, de façon à ce que tout consommateur puisse au premier coup d'œil vérifier et comprendre la facture mensuelle du secteur qui le dessert.

Sous le bénéfice de ces observations, le conseil donne un avis favorable.

(Archives communales de Mametz, Registre aux délibérations 1897-1946).

Photo aérienne de Mametz en 1930

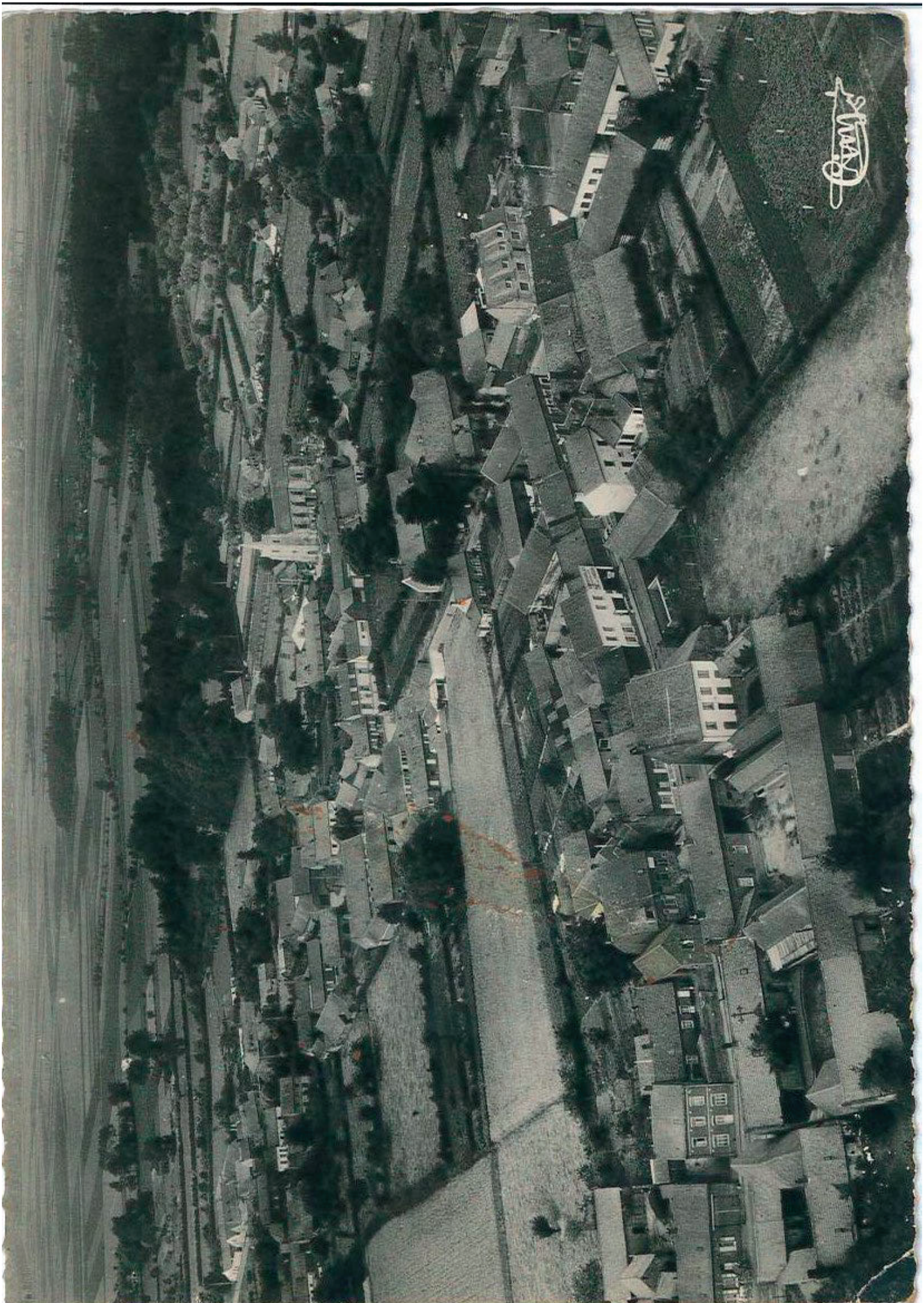

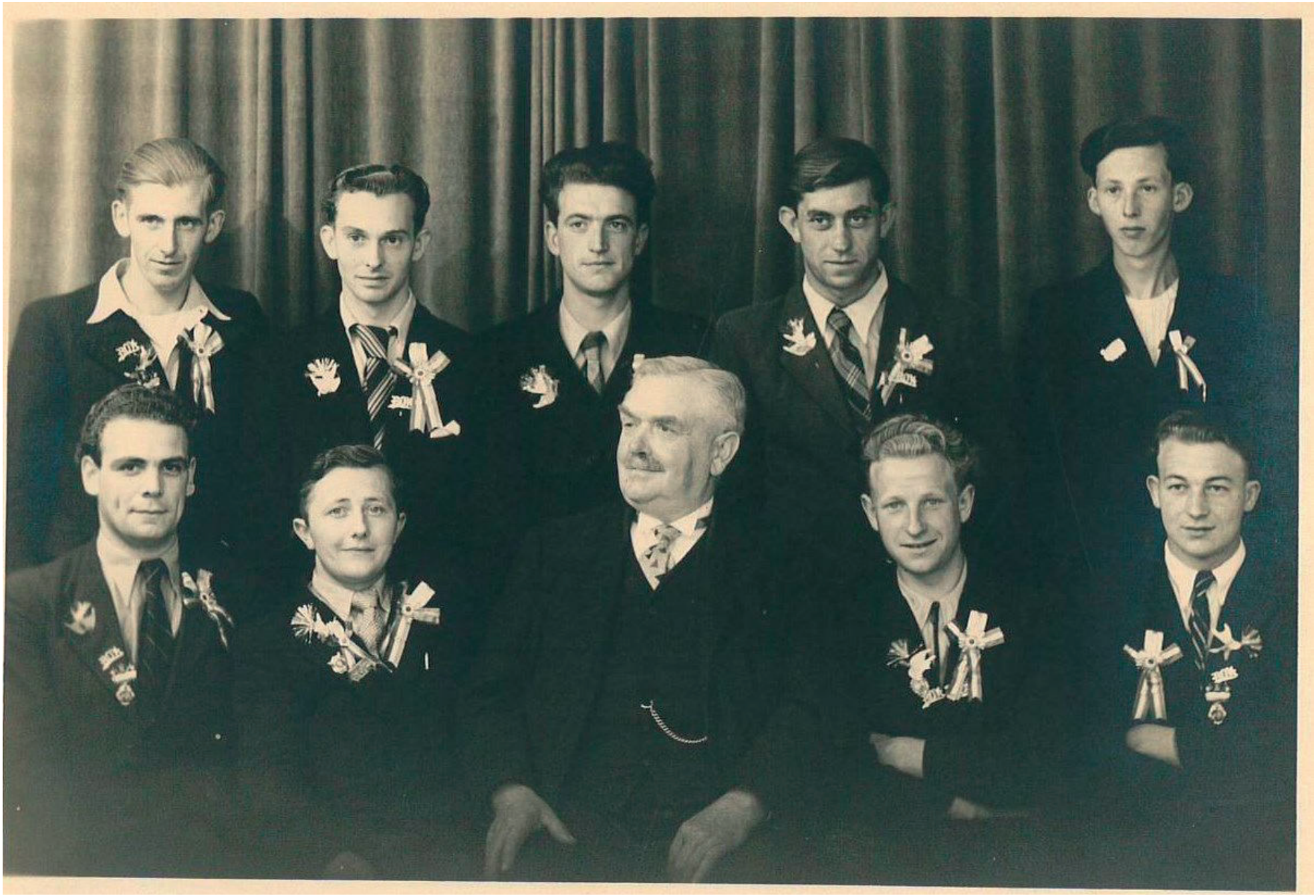

Commune de Mametz conscrits classe 1944

De gauche à droite en partant du haut : **Henri BARBET, Léonce GOZET, Auguste LEMAITRE, Alfred DENIS, Alfred RAOULT**

De gauche à droite en partant du bas : **Julien DUCROCQ, Charles BAILLEUL, Constant FAUCON, Jojo DA SILVA, Roland HANNOTEL**

Le grand Congrès Jaciste à Marthes. — C'est par un temps splendide que se sont déroulées, dans l'ordre prévu, toutes les manifestations de cette journée qui restera profondément ancrée dans l'esprit de nos jeunes ruraux et de nos jeunes rurales.

La sonorisation, habilement installée par M. Prein, d'Aire, permit aux organisateurs et aux commissaires de conduire, facilement, aux emplacements prévus, les divers groupes qui, dès midi, arrivaient à une cadence non ralentie.

La messe, après l'appel des sections de J. A. C. et de J. A. C. F., fut dite par M. l'abbé Marc Dehurtevent, nouveau prêtre de la paroisse de Marthes. La « Messe des Paysans » fut chantée en 2 chœurs, J. A. C. et J. A. C. F., conduite au micro, par M. l'abbé Jean Botte, aumônier jaciste du secteur d'Aire qui remplissait le rôle de maître de chœur. M. le Vicaire général Quéval, après l'évangile, rappela à tous la mission que Dieu leur confiait dans leurs travaux, leurs familles, leurs villages, leurs vies personnelles. L'offrande des fruits de la terre fut faite par la section J. A. C. F. de Wittes. Pendant que tous reprenaient le refrain, au milieu du Congrès s'avancèrent successivement des groupes portant une gerbe de blé, de petits sacs de blé, l'hostie de la messe, le vin et l'eau du sacrifice. Ce fut une messe recueillie, bien chantée et terminée par le chant de la J. A. C.

Le repas champêtre se passa dans la joie aux emplacements respectifs. Dès 3 h. 15 apparaissaient les premiers groupes qui allaient former ce long défilé qui couvrit en un instant toute la place de Marthes : spectacle ravissant que celui de ces 1.200 jeunes gens et jeunes filles défilant en chantant !

M. Gérard Dacquin, président de la section de Marthes, rendit, devant le monument aux morts, un pieux hommage aux jacistes tombés pour la France pendant la guerre. Puis le défilé reprit aux chants de « Jeunesse » et de la J. A. C., jusqu'au moment où tous furent entrés dans l'enceinte du congrès.

Il serait trop long de rappeler tout le programme qui passa, en 2 heures, devant les yeux de nos jacistes. Notons cependant le remarquable message adressé par Mlle Madeleine Delebarre, de Lillers, au nom de la J. A. C. F., message adressé en particulier aux jacistes pour leur dire ce que les jeunes épouses et mères de demain attendent de ceux qui seront la force du foyer. Un père de famille, M. Arthur Braure, de Cléty, rappela, en termes éloquents, les débuts de la J. A. C. dans la région et établit avec vigueur la noblesse du métier de paysan. M. Henri Dubrometz, président de la zone de Saint-Omer, remplaça M. Jean Lefebvre, d'Hinges, empêché au dernier moment, et adressa un vibrant appel à la J. A. C., rappelant, avec force et conviction, l'idéal jaciste qui, en grandes lettres, s'affichait sur la bâche qui servait de fond à la scène, artistement installée sur 2 chariots à pneus : Fiers, Purs, Joyeux et Conquérants.

Avant le chœur parlé « Flamme Immortelle », où la vie de Jeanne la Lorraine se retraça en un instant devant nos yeux, la section J. A. C. F. de Roquetoire avait exécuté avec élégance la danse du Tyrol... Dans ce chœur parlé, la Meneuse, Mlle Thérèse Boddaert, d'Aire, fit passer toute son ardeur jaciste, sa confiance en la jeunesse rurale et lança un pressant appel pour refaire une France plus unie et plus chrétienne. Mlle Thérèse Obaton, d'Aire, remplissait le rôle de Jeanne, Mlle Ghislaine Obaton, d'Aire, celui de sa mère et Mlle Madeleine Beernaert, d'Aire, celui de Pauline, amie de Jeanne. Le Meneur jaciste, M. Henri Dubrometz, de Lambres, finit le chœur parlé en donnant à tous, les mots d'ordre inscrits sur la fausse porte d'entrée : « Venez avec nous à la J. A. C... pour... « servir ».

Après les remerciements de M. Henri Dubrometz et le mot de la fin de M. le Vicaire général Quéval, M. le Doyen d'Aire rappela la prochaine neuvaine à N.-D. Panetière qu'il souhaite voir prendre comme patronne de la J. A. C. Enfin, M. le Vicaire général Quéval fit acclamer un ordre du jour proclamant notre entier dévouement à l'Action catholique et à la J. A. C. et donna aux 1.200 jeunes gens et jeunes filles, accompagnés d'une quarantaine de prêtres et de nombreux parents, tous pieusement agenouillés, la bénédiction du prêtre. Pendant la descente des couleurs françaises et jacistes, retentit le Chant des Adieux et une dernière fois la J. A. C. et la J. A. C. F. fut acclamée avec foi et cœur pour tous ces jeunes ruraux et jeunes rurales de chez nous.

CLARQUES

Source : Echo de la Lys du 12 juillet 1945

La Fête des Secteurs Jacistes a obtenu un grand succès

Dimanche, la Fête de la Terre, organisée à Ecques, par les jeunes jacistes des secteurs d'Aire et de Norrent-Fontes, obtint un immense succès, car, chose jamais vue, on compta plusieurs milliers de spectateurs.

A 11 h. 30, les jacistes se réunirent sur la place d'Ecques, pour se rendre à la pâture de M. Lapouille, où fut célébrée une messe en plein air, dite par M. l'abbé Canis, curé d'Ecques et de Quiestède. Un nombreux public se joignit aux jacistes. La messe fut suivie par le pique-nique.

L'après-midi commença par un concert très apprécié donné par la Fanfare d'Ecques.

Vint ensuite la première partie des attractions sportives, aussi sensationnelles qu'amusantes, tel le relais des pendus, par les garçons du secteur d'Aire. Leurs camarades du secteur de Norrent-Fontes présentèrent les pieds liés et le relais des artificiers. Le public applaudit chaleureusement.

Après les attractions eut lieu le jeu scénique, divisé en deux parties. La première était intitulée : « La jeunesse et la joie ». Ce furent des ballets et des danses, offerts par les jeunes filles d'Ecques et de Quiestède, de Rincq et Molinghem ; par les gars et les filles d'Auchy-au-Bois et Ligny-lez-Aire. Puis, ensemble, les filles et les garçons donnèrent la deuxième partie du jeu scénique : le travail agricole, réparti sur les 4 saisons de l'année : printemps (les semailles et le repiquage), été (la moisson), automne (cueillette des pommes, abreuvage des chevaux, ramassage des pommes de terre), hiver (mouvements mécaniques, travaux ménagers).

Ensuite, de nouvelles attractions sportives furent annoncées : le mât de Cocagne, le festin à l'Himalaya, par les garçons du secteur d'Aire.

Ensuite on se reporta 2.000 ans en arrière avec « Ben-Hur », course de chars, par les garçons des deux secteurs.

Le « Gym' Parade », donné par les jeunes filles, et la farandole terminèrent la fête.

Le public se retira heureux d'avoir passé cette journée dans une ambiance gaie, saine et jeune.

Les jeunes jacistes du secteur d'Aire et de Norrent-Fontes remercient toutes les personnes qui ont assisté à la fête d'été, en particulier celles présentes à la messe — qui ont pu remarquer qu'un effort avait été fait pour toutes les attractions de la journée.

Le relais des pendus par Racquinghem, Mametz et Blessy.

Le relais des artificiers par Ligny-lez-Aire.

Les valets de pistes par les garçons d'Ecques.

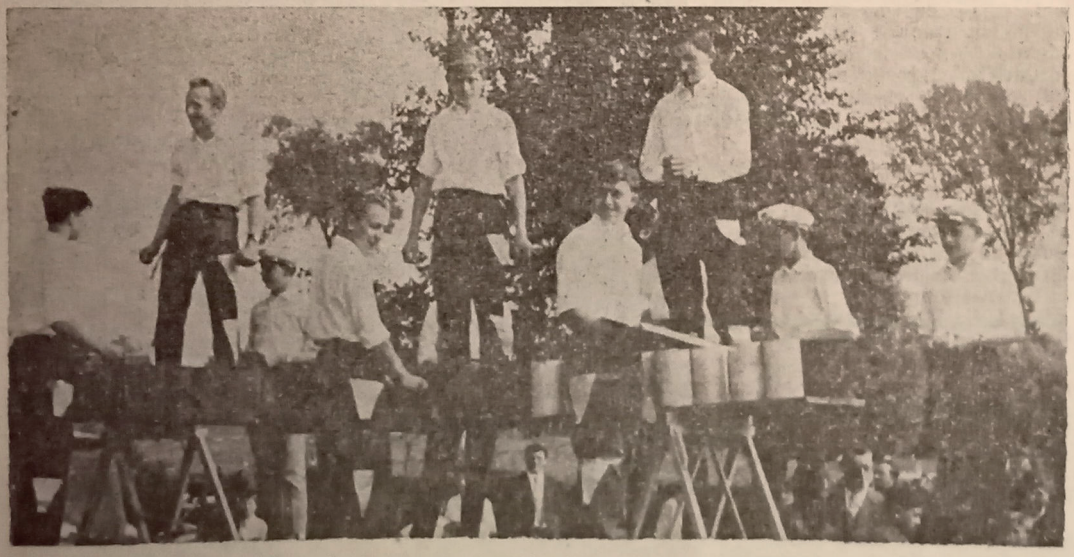

La marche des gratte-ciel par les jeunes gens de Molinghem. (Photos MARTIN).

Source :
Echo de la Lys du 12 juillet 1945

Les 5 frères DEHURTEVENT

MAMETZ

Retour d'un prisonnier. — Samedi dernier est rentré dans ses foyers un prisonnier de guerre de Marthes, Jean DEHURTEVENT, libéré par l'avance alliée. Il est le fils de M. et Mme Dehurtevent-Denis et le frère de l'abbé Marc Dehurtevent, récemment ordonné prêtre.

Prémices de M. l'Abbé Dehurtevent, à Marthes. — A neuf années de distance (juillet 1936-avril 1945), c'est encore le village tout entier qui a voulu témoigner la même sympathie et la même admiration à la même famille, qui vient de donner son deuxième prêtre à Dieu et à la France. Rien ne manquait pour donner à cette fête sacerdotale tout le lustre qu'elle méritait : ni l'éloquence fleurie et si attachante de M. le chanoine Bellenguez, ni la somptuosité des cérémonies, ni les chants dont l'interprétation fut parfaite, ni même le soleil qui égayait de ses rayons printaniers un délicieux cadre villageois. La population avait garni de verdure et de festons le parcours que devait suivre le jeune prêtre depuis la ferme patriarchale jusqu'à la coquette église trop petite pour l'important clergé et la foule des fidèles et elle avait dressé autant de fausses portes que Notre-Seigneur se choisit d'apôtres : les réfugiés du Portel avaient tenu à avoir la leur, montrant tout autant d'originalité dans son exécution que de délicatesse dans leur reconnaissance.

Tous les cœurs battaient vraiment à l'unisson et les prières montèrent vraiment ardentes vers le Ciel pour ceux qui dans les glaces polaires, ou derrière la grille du Carmel, ou bientôt dans les cités laborieuses de notre Artois portent le témoignage du Seigneur.

A. V.

Source : Echo de la Lys du 13 avril 1945

Le Père Dehurtevent avec ses 4 frères.
De gauche à droite : **Gérard, Père Léonce, Abbé Marc, Nestor et Jean (père de Léonce Dehurtevent)**

Père Léonce Dehurtevent avec la population inuit

L'Abbé René DAMIDE

MAMETZ

REMISE DE MEDAILLES. — Le mercredi 14 juillet, jour anniversaire de la fête nationale, aura lieu à Mametz une cérémonie de remise de la médaille de la Résistance.

Les quatre titulaires, des résistants particulièrement méritants, sont : M. l'abbé Damide, curé de Crecques ; Mlle Rauwels ; MM. Jules Lourdel et Léonce Hannoir, de Glomenghem - Aire.

A 15 heures (heure légale), rassemblement de toutes les sociétés locales à la mairie.

A 15 h. 30, face au monument aux morts, remise des décorations par un chef régional de la Résistance.

Les sociétés locales et les habitants sont invités à assister à cette cérémonie.

Source : Echo de la Lys du 9 juillet 1948

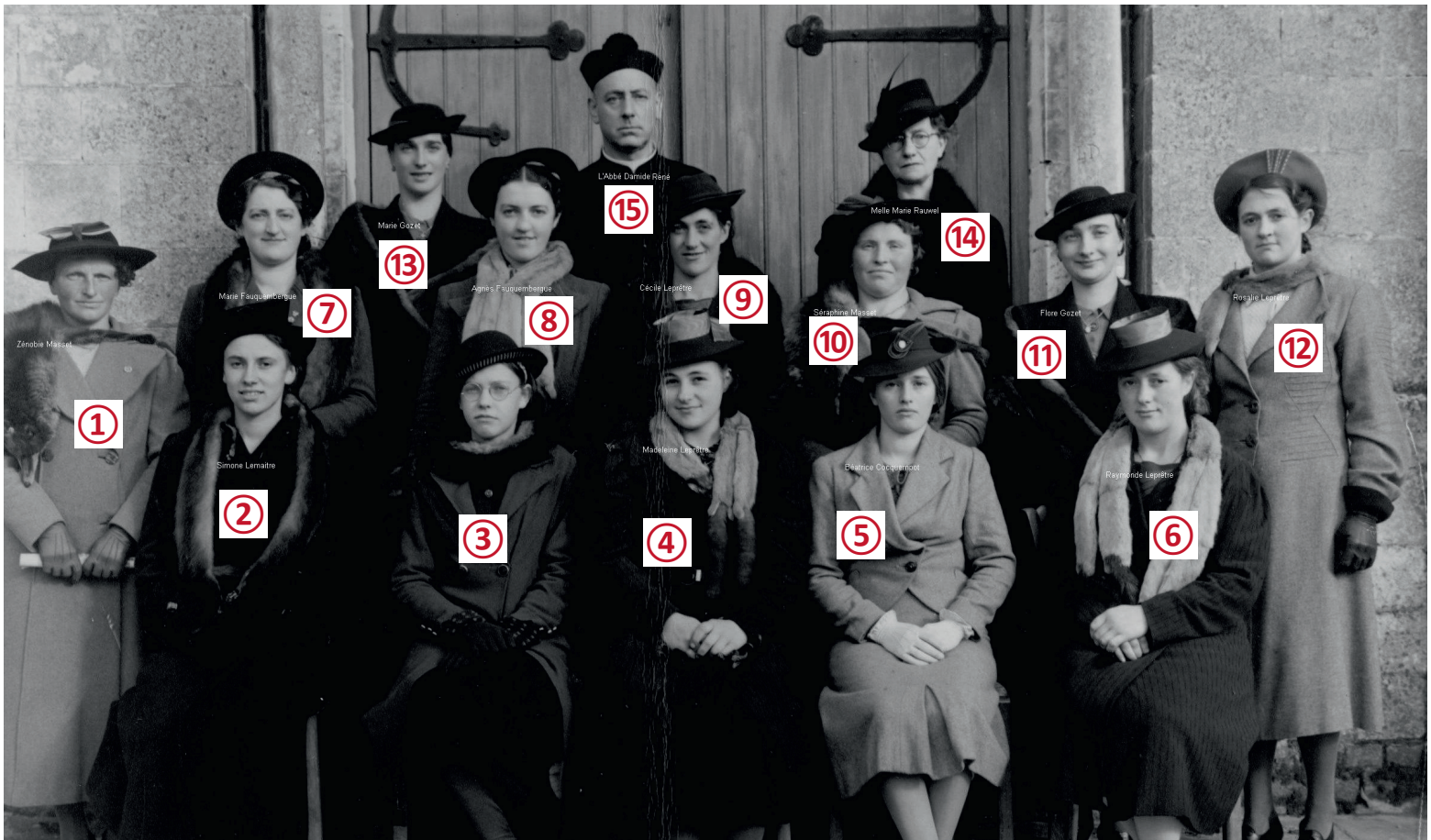

① - Zénobie MASSET; ② - Simone LEMAITRE; ③ - ? ; ④ - Madeleine LEPRÊTRE ; ⑤ - Béatrice COCQUEMPOT ; ⑥ - Raymonde LEPRÊTRE ; ⑦ - Marie FAUQUEMBERGUE ; ⑧ - Agnès FAUQUEMBERGUE ; ⑨ - Cécile LEPRÊTRE ; ⑩ - Séraphine MASSET; ⑪ - Flore GOZET ; ⑫ - Rosalie LEPRÊTRE ; ⑬ - Marie GOZET ; ⑭ - Mademoiselle Marie RAUWEL ; ⑮ - l'Abbé René DAMIDE

Procession inauguration Calvaire BOYAVAL à Marthes

Le 31 mai 1931...

Bénédiction du Monument en l'honneur de Notre Dame de Fatima

Source: Echo de la Lys du 10 octobre 1947

MAMETZ

MARTHES. — *Bénédiction d'un monument en l'honneur de Notre-Dame de Fatima.* — La dévotion à Notre-Dame de Fatima, continua à se développer dans la région. Après Lambres, Marthes vient de lui élever un monument.

En 1944, alors que trois enfants de la localité venaient de tomber, victimes des bombardements, la population s'était tournée vers Marie et s'était engagée par vœu à lui élever un monument sous le vocable de Notre-Dame de Fatima.

Ce vœu vient d'être mis à exécution. C'est dimanche dernier, en la solennité du Saint Rosaire que ce monument a été béni par Son Excellence Mgr Evrard.

A l'issue des vêpres, une longue procession se déroula tout autour de cette place de Marthes qui se prête si admirablement aux manifestations de ce genre. Sur le parcours dix arcs de triomphe avaient été dressés, aux couleurs de la Vierge, disant à la fois le sens artistique et la piété des habitants.

Après avoir béni la statue de Notre-Dame, Mgr Evrard prit la parole. Ce fut d'abord pour féliciter les habitants du hameau du bel exemple de foi et de piété qu'ils donnaient, tout particulièrement ces hommes qui se préessaient en rangs serrés derrière le clergé, avec en tête le Maire, le Conseil Municipal et le Conseil Paroissial. Ce monument, continua-t-il, rapellera à tous, à la génération présente comme aux générations futures, la protection que Marie vous a accordée durant cette terrible guerre. Reprenant les prédictions et les demandes de la Très-Sainte Vierge à Fatima, il exhorta ses auditeurs à répondre aux appels de Marie, insistant sur l'excellence de la dévotion au Rosaire.

Après un court salut et la bénédiction du Saint Sacrement, ce fut la dispersion dans les derniers rayons d'un beau soleil d'automne.

Bénédiction de la GROTTE DE NOTRE DAME DE LOURDES

Source : Echo de la Lys du 28 juillet 1948

MAMETZ

BENEDICTION DE LA GROTTE A NOTRE-DAME DE LOURDES. — On a toujours aimé, à Mametz, les fêtes religieuses et on garde souvenir dans les environs de celles qui ont marqué, avant guerre, la restauration des calvaires de Mametz et de Marthes.

Dimanche dernier, la paroisse de Mametz était à nouveau en fête à l'occasion de la bénédiction d'une grotte de N.-D. de Lourdes. Cette grotte a été érigée en exécution d'un vœu fait par la population, au cours de la guerre. Elle se trouve sur le terre-plein, face au presbytère, à gauche de la route qui descend vers la Lys et le moulin. Elle est l'œuvre de la maison Emile Mabriez, d'Hazebrouck.

La grotte a donc été bénie solennellement le dimanche 25 juillet, par M. le chanoine Flament, curé-doyen d'Aire, accompagné de M. l'abbé Dehurtevent, curé de Matringhem, et de M. l'abbé Jean Bourdrel.

Les vêpres furent chantées dans la coquette église paroissiale, toujours si propre, ornée de fleurs naturelles, disposées avec une discrétion qui témoigne d'un véritable goût artistique, rehaussant la beauté d'un chœur aux pures lignes gothiques.

Au chant de l' « Ave Maria » de Lourdes on se met en route vers la grotte. Sur les 300 mètres du parcours, neuf arcs de triomphe, aux couleurs de la Vierge, redisent dans leurs inscriptions les louanges à Marie, invoquent sa protection, rappellent ses consignes. Des guirlandes, disposées de l'un à l'autre forment une véritable allée triomphale. Devant le monument aux morts, court arrêt pour chanter le De Profundis : ne convient-il pas, en pareil jour, de prier pour nos morts de la guerre: victimes militaires, victimes des bombardements.

La foule nombreuse — on a compté près d'un millier de personnes — s'est massée autour de la grotte, sur les gradins et la hauteur qui avoisinent le presbytère.

M. le Doyen d'Aire vient de réciter les paroles liturgiques de la bénédiction. M. le chanoine Selin, ancien curé de Mametz, actuellement aumônier de l'hôpital général à Saint-Omer, prend la parole et exhorte ses auditeurs à une confiance toujours plus grande en Marie, en la Vierge de Lourdes.

Après le salut du Saint-Sacrement, M. le Doyen d'Aire félicite les paroissiens de Mametz qui sous l'impulsion de leur dévoué pasteur ont élevé cette grotte,

La foule peu à peu s'est dispersée, une à une les guirlandes sont détachées, tout à l'heure il ne restera plus rien de ces magnifiques arcs de triomphe qui jalonnaient la route, mais un monument demeure qui marquera à jamais la reconnaissance de tout un peuple envers celle qui le garda aux heures de danger.

PONT-ASQUIN

Inauguration de l'école de Marthes - 6 juillet 1952

Inauguration de l'école de Marthes le

6 Juillet 1952

En présence de Maurice Schumann,

Sous-secrétaire d'état aux Affaires Etrangères, de M. le Préfet du Pas de Calais, de M. le Sous Préfet de Saint Omer, de M. J Catoire, député, de M. G. Boulanger, sénateur ainsi que MM. Kerlévéo, adjoint au maire d'Aire ; Decouvelaere, maire de Rebecques ; Delépine, maire de Liettres ; Déplanque, maire d'Enguinegatte ; Demarle, maire de Roquetoire ; Vanbremeersch, maire de Clarques ; Vicart maire de Wittes.

Inauguration du château d'eau et de la mairie - 1966

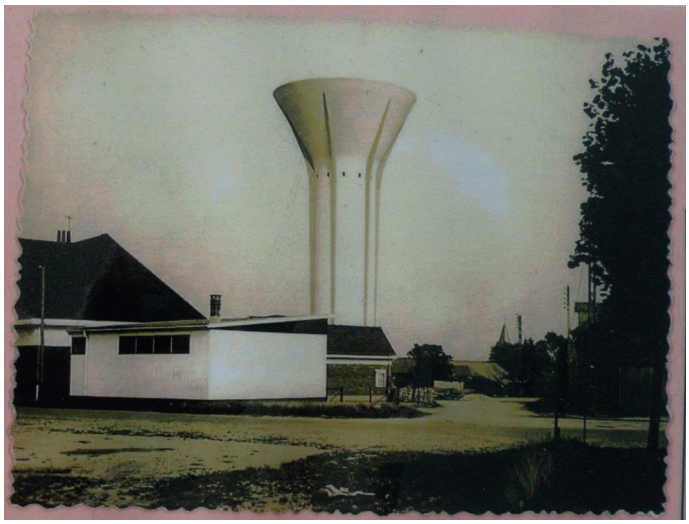

APRÈS L'INAUGURATION DE LA MAIRIE DE MAMETZ

MM. Georges Pruvost et Wilfrid Masset décorés de la médaille d'or

La médaille du travail vient d'être remise à M. Henri Barbet et la rosette d'officier du mérite agricole à M. Paul Boyaval.

Plusieurs mères de famille qui ont été décorées au cours de la cérémonie.

Source: Echo de la Lys du 15 octobre 1965

1968 INAUGURATION DU TERRAIN DE MONBUS

1968 INAUGURATION DU TERRAINDE MONBUS

1968 INAUGURATION DU TERRAIN DE MONBUS
1ere EQUIPE

Le Jeudi 15 Avril, à 19 h. 05, sur FR 3 "TERROIR", un reportage tourné à MAMETZ

Le curé de campagne c'est un personnage qui tente à disparaître paraît-il.

Cependant, ils sont encore bien nombreux dans notre région. Celui de Mametz, l'abbé Bourdon sera du reste l'objet d'une émission régionale, émission diffusée le jeudi 15 avril à 19 h. 05 sur FR 3.

En 1976, comment vit le curé de campagne ; son rôle, sa mission. Ont-ils évolué autant qu'on peut raisonnablement l'imaginer.

L'abbé c'est un homme du terroir. Pendant trois jours une équipe de télévision l'a regardé vivre. Oh, certes l'abbé Bourdon ne prétend pas être représentatif de tous les curés de campagne. Et tous les curés de campagne ne sont pas des abbés Bourdon.

Pourquoi la télé régionale l'a t-elle choisi ? C'est très simple : l'un des journalistes, celui qui porte la caméra, a épousé une fille de Mametz. C'est l'abbé Bourdon qui les a mariés. Un véritable curé de campagne, dit un jour le caméramen à son complice journaliste qui, lui, se sert habituellement d'un stylographe. Tous deux sont donc venus à Mametz rencontrer l'abbé, discuter avec lui dans son presbytère : coup de foudre.

L'abbé Bourdon coiffe trois paroisses : directeur de conscience, conseiller, personnalité locale, il est tout cela à la fois.

Alors silence, on tourne. Et vous regarderez le 15 avril, à 19 h. 05 sur FR 3 une émission de Serge Hanson et Philippe Coudert.

Source : Echo de la Lys du 9 avril 1976

'abbé Bourdon, avec sa célèbre soutane, participait à tous les moments forts de la vie mametzienne.

Le SIVOM (syndicat intercommunal à vocations multiples) de la Morinie en 1990

Debout de gauche à droite :
3ème rang : Henri DECOBERT - Henri CADART - JOVENIN -LEGRAIN -? - ? - Léo DELOHEN - ALLENDER- QUENIVET
2ème rang : Claude BREEMERCH - Albert DELVART - BONNIERE - QUEFFELEC - ? - ? Elie MACHEN
1er rang : Michel CARETTE - Marie-Thérèse DELMAIRE - KESSEUR - Jean-Paul LEFAIT - Michel BILLET - Bernard ZYLINSKI—René DERVILLERS
Assis : DEHAZE - Jean-Pierre QUETU - Paul HOCHART - HERMANT - DELESTRE

Construction et inauguration des 3 classes en 2003

Construction : Salle du Millénium en 2000, nouvelle mairie en 2014

Lois de la REPUBLIQUE	Années	ECOLES		
		CRECQUES	MAMETZ	MARTHES
Robespierre présente à la Convention nationale le « Plan d'éducation nationale » qui préconise que « tous les enfants [soient] élevés aux dépens de la République, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et depuis cinq ans jusqu'à onze pour les filles ». Il souhaite que « l'éducation nationale [soit] égale pour tous » et que « tous [reçoivent] même nourriture, mêmes vêtements, même instruction, mêmes soins ».	1793	PAS D'ECOLES		
Napoléon crée les lycées de garçons qui sont les seuls établissements d'enseignement habilités à préparer les élèves au baccalauréat. 36 lycées en 1812 puis 46 en 1843 puis 81 en 1867	1802			
31 bacheliers reçus pour la 1ère édition	1809			
1,2 million de garçons scolarisés	Vers 1830	Création d'une école au n° 15 rue de l'Anglet (même lieu que l'ex-école) semble-t-il.	Création d'une école située au n° 62 grand'rue Instituteur : Mr Delvart qui sera révoqué par le Conseil Supérieur de l'Education de Saint-Omer	Pas d'école Les enfants allaient à l'école de Mametz
Loi GUIZOT : 1 école / commune et 1 école normale / Département	1833			
	Mai 1841	25 élèves à Crecques et les filles sont soigneusement séparées des garçons	Instituteur : M. PHILIPPE est élève de l'École Normale de Douai et porteur d'un Brevet Supérieur. Il y a 30 élèves à Mametz. Les parents paient une rétribution mensuelle de 5 centimes pour l'enfant qui apprend ses lettres, 75 centimes pour ceux qui commencent à lire et I franc pour les élèves plus avancés.	23 élèves à Marthes qui se rendaient à l'école de Mametz
2,2 million de garçons scolarisés	1848			
Loi FALLOUX : Met les maitres sous la surveillance des communes et du clergé 900 000 enfants de 9 à 13 ans ne sont pas scolarisés sur 4,4 millions	1850			
	1863			
	1875	Construction d'une école 15 rue de l'Anglet Instituteur : MASSET Pierre	Construction d'une école à l'emplacement actuel	
	1876	Instituteur : Mr DELANNOY Alphonse		
	1879			
Loi Camille SEE : Les filles ont accès à l'enseignement secondaire **Loi Jules FERRY : Gratuité de l'école Instruction obligatoire de 6 à 13 ans révolus** **Laïcité : Accueil de tous sans enseignement confessionnel dans les écoles publiques**	1880	Instituteur : Mr COLIN Benoit Joseph	Instituteur : Mr Jean-Baptiste DECOURCELLE Institutrice : Mme DECOURCELLE	
	1881-82			
	1885-86	Instituteur : Mr LECLERCQ Claude		
	1986-91	Instituteur : Mr CAMUS Emmanuel		
	1891	Instituteur : Mr DAMERMANT Hippolyte		
	1905			Pas d'école Les enfants allaient à l'école de Mametz
	1917	Instituteur : Mr DURIEZ Alphonse	Institutrice : Mme GODIN	
	1921		Instituteur : Mr MAILLARD	
	1923		Instituteur : Mr GOBERT	
	1928			
	1930		Instituteur : Mr CAZIN Institutrice : Mme BOURDREL (ex-Mme Godin)	
	1934	Institutrice : Mme LECLERCQ Hélèna	Instituteur : Mr Benoit TAHON Institutrice : Mme BOURDREL (ex-Mme Godin)	
Instruction obligatoire de 6 à 14 ans révolus	1936			
	1937			
	1938		Instituteur : Mr MONPETIT Institutrice : Mme BOURDREL (ex-Mme Godin)	
	1942		Instituteur : Mr MONPETIT	
			Institutrice : Mme LEROY	
	1952	?		Mr DERNONCOURT
	1953		Instituteur : Mr GOUBEL	Mme FEBVIN
	1955		Instituteur : Mr LOYER	
Jean Berthoin fait adopter une réforme qui préconise la généralisation de l'entrée en sixième pour tous et le prolongement de l'âge d'instruction obligatoire à 16 ans.	1959			
	1966	Instituteur : Mr FLOHART	Institutrice : Mme LEROY	Mme MARQUANT
	1968		Instituteur : Mr LEROY	Mr et Mme DEVOS
		Instituteur : Mr CHEVALIER	Institutrice : Mme MICHIELS	
	1970		Instituteur : Mr MASSET	
Loi Haby : Mixité obligatoire dans les écoles	1976	Directeur : Mr CONRAUD		
	1980		Directeur seul : Mr MASSET	Mr REANT
	1982	Directeur : Mr HURTEVENT		
	1984		Directeur : Mr DELATTRE	
	1985			Mme MARQUANT
	1995	Directeur : Mr DANEL	Directrice : Mme MARQUANT	Mr LEBRUN-VANDEWALLE
	2006	Directeur : Mr DANEL		
	2007	Directrice : Mme DESCHAMP		
	2008	Directeur : Mr LEBRUN-VANDEWALLE		
	2018			
Ecole obligatoire de 3 à 16 ans révolus	2019			
Obligation de scolarité/formation prolongée, passant de 16 à 18 ans.	2020	Directeur : Mr EVERAERE		
	2022			

LISTE DES MAIRES DE MAMETZ

1822/1838	**DELPLACE Jacques**, cultivateur
1838/1848	**DESANNOY François**
1848/1852	**BAURAIN Augustin**, rentier
24 juillet 1852/2 septembre 1852	**LEVECQUE Louis**
1852/1860	**BOURDREL Aimé**, cultivateur
1860/1864	**CHARTIER Prosper**
1864/1865	**BOURDREL Aimé**
1865/1868	**DELPLACE Pierre**, rentier
1868/1870	**DELBREUVE François**, cultivateur
1870/1871	**BOURDREL Louis**
1871/1872	**DESBONNETS Gustave**
1872/1876	**MASSET Evariste**
1876/1878	**BOURDREL Louis**, cultivateur
1878/1892	**ROLIN Amédée**, brasseur
1892/1912	**BOURDREL Emile,** cultivateur
1912/1913	**WAGUET Auguste**, brasseur
1913/1919	**BOURDREL Ernest**
1919/1920	**DROUVIN Gustave**, négociant en vins
1920/1935	**PRUVOST François**, cultivateur
1935/1940	**DELMAIRE Fernand**, agent d'assurances
1942/1947	**FAUCON Constant**
1947/1965	**DELMAIRE Abel**, agent d'assurances
1965/1974	**MONPETIT Georges**, retraité d'enseignement
1974/1995	**QUETU Jean-Pierre**, négociant
1995/2001	**DELATTRE Charles**
2001/2020	**DELMAIRE Jacques**
2020	**LEBRUN-VANDEWALLE Dominique**

Prêtres CRECQUES

Succursale créée le 24 juillet 1872

Noms	Nomination	Décès (†)/Départ
DUSSAUTOIR Félix	1er août 1872	30 septembre 1881
DUPONT Elie	1er octobre 1881	
DELAYENS Amédée Louis	1er décembre 1893	10 octobre 1898 †
BELLENGUEZ Henri Joseph	1er novembre 1898	15 novembre 1911
HOUSSART Julien	20 novembre 1911	29 juillet 1920
SANIEZ Edgar	22 juillet 1920	27 octobre 1928 †
DAMIDE René	1er novembre1928	25 décembre 1968 †
Rattaché à Mametz - Marthes		
BOURDON André	1969	17 décembre 1995 †
Secteur d'Aire-sur-la-Lys, curés in-solidum		
MOREL Maurice	1996	1er septembre 1997
LEMBLÉ Xavier	Juin 1996	1998
DUBREUCQ Bruno	1er septembre 1997	1er septembre 1998
Ensemble paroissial Sainte-Anne		
LEMBLÉ Xavier	1er septembre 1998	1er septembre 2000
Paroisse nouvelle Sainte-Anne		
DUBREUCQ Bruno	1er septembre 2000	1er septembre 2015
DENIS Bernard	1er septembre 2015	1er novembre 2020
TANGOMBÉ Jacques	1er septembre 2020	

Prêtres MAMETZ - MARTHES

Noms	Nomination	Décès (†)/Départ
POVILLON Jean	1600	1632 †
VERDON Eustache	1632	13 décembre 1671 †
DELANNOY Antoine	1670	Retiré en 1710
DUPONT Jean Philippe	1710	15 juillet 1726 †
EMPIS Louis François	1726	11 décembre 1749 †
DUCROCQ Jean Baptiste	1750	5 juin 1776 †
BERTIN Pierre Joseph	1776	
MANIANNE Augustin Joseph	1802	
CAYEUX Jean Charles Joseph		3 septembre 1821 †
DANNEL Jean Marie	10 octobre 1821	19 avril 1836
CAMPAGNE Louis Marie	1836	1er juillet 1839
CUVILLIEZ François Xavier	1er juillet 1839	1er mai 1853
LAGACHE Antoine Joseph	30 mai 1853	3 février 1857
TUPIN Athanase	1er mars 1857	12 octobre 1857 †
DELION Aimable Joseph	19 novembre 1857	9 janvier 1876
BAUDE Joseph	18 janvier 1876	1er janvier 1884
BINET Louis Hector	9 avril 1884	23 octobre 1886
LEMORT Constant	23 novembre 1886	10 novembre 1893
SÉNÉCHAL Auguste François	20 novembre 1893	27 août 1925
SELIN Henri	27 août 1925	16 novembre 1933
ROSE Eugène	31 novembre 1933	19 juin 1964
BOURDON André	19 juin 1964	17 décembre 1995 †
Secteur d'Aire-sur-la-Lys, curés in-solidum		
MOREL Maurice	1996	1er septembre 1997
GENEL Daniel	1996	1998
LEMBLÉ Xavier	1996	1998
DEVRAIGNE Raymond	1996	1998
DUBREUCQ Bruno	1er septembre 1997	1er septembre 1998
Ensemble paroissial Sainte-Anne		
LEMBLÉ Xavier	1er septembre 1998	1er septembre 2000
Paroisse nouvelle Sainte-Anne		
DUBREUCQ Bruno	1er septembre 2000	
DENIS Bernard	1er septembre 2015	1er septembre 2020
TANGOMBÉ Jacques	1er septembre 2020	

Feu d'artifices musical à l'Etang de la Sauvagine

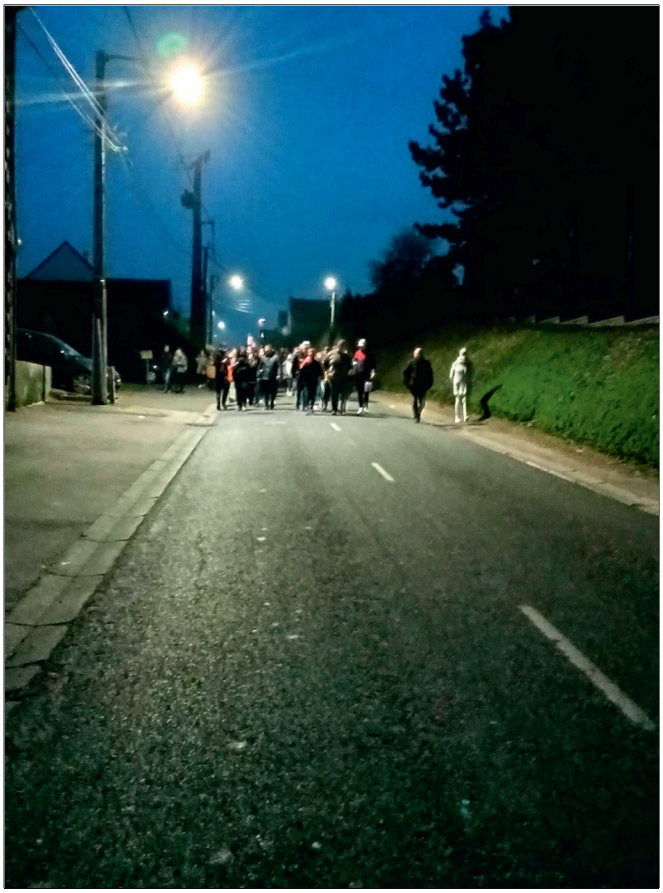

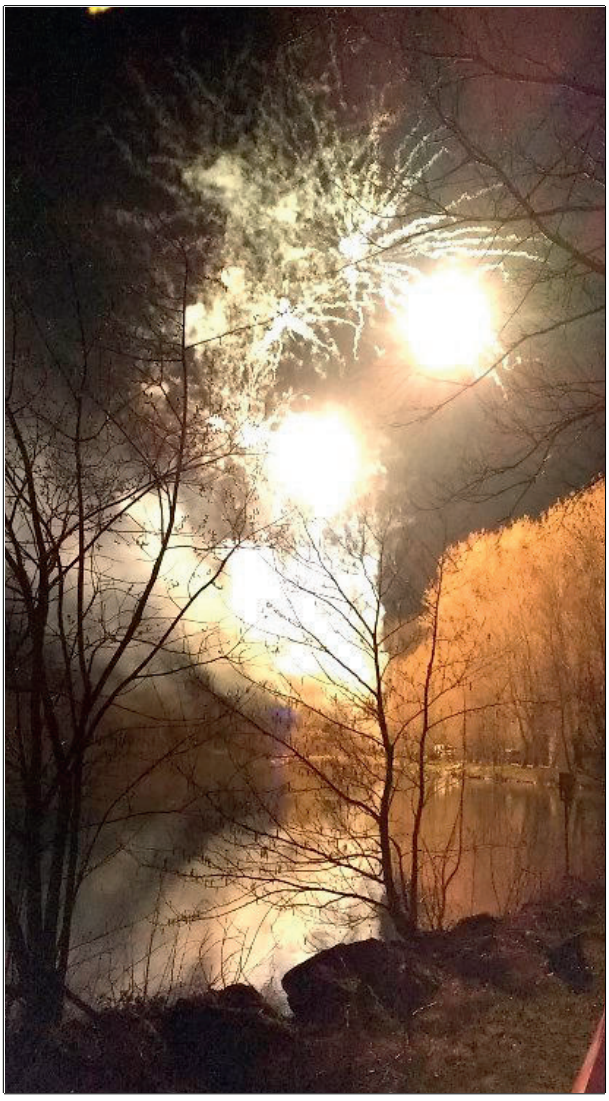

Remerciements à ...

Madame Marie-Thérèse DELMAIRE et Monsieur Matthieu FONTAINE pour leurs pages historiques dans les bulletins communaux depuis 1979.

Par ordre alphabétique :

Mesdames

Annie ANDOUCHE, Isabelle BAROUX,

Maryvonne BATARD, Marie-Thérèse BOURDREL,

Nadine BULTEL, Marie-Françoise CHARLET,

Souleïka CHEETHAM, Thérèse-Marie CREPIN,

Maryline DEHURTEVENT,

Anne-Marie DEHURTEVENT,

Reine-Marie DELBARRE, Brigitte DELEHEDDE,

Marie DELEHEDDE, Charlotte DELOBEL,

Véronique DEPRETZ, Sylvie DESENLIS,

Corinne DE SAINTE MARESVILLE,

Monique DUMONT, Marie-Pierre FAUCON,

Laurence FENES, Sabine FLAJOLLET,

Marie-Odile HENNERON, Valérie JOLY,

Geneviève LALOUX, Vivianne LAMBERT,

Corinne LEGRAIN, Ginette LEMAÎTRE,

Corinne MACHEN, Madeleine MARTEL,

Marie-Cécile MOITEL, Catherine PETIT,

Evelyne POTTIER, Brigitte REANT,

Elisabeth REANT, Jacqueline REANT,

Marie-Line TALLEUX, Marie-Pierre TETART,

Anne VANDENBOSSCHE, Marie VAILLANT,

Béatrice WALLE.

Messieurs

Alain BAROUX, Julien BOUCHEZ,

Philippe BULTEL, Alain CHEVALIER,

André COHEZ, Rémi COHEZ,

Jean-Marc COURTOIS, Hervé CREPIN,

Julien CRESPEL, Brice DANEL,

Marie-Christine DANEL, Henri DECOBERT,

Léonce DEHURTEVENT, Jacques DELMAIRE,

Michel DEPRETZ, Francis DESCAMPS,

Philippe DESPRETZ,

Dany DE SAINTE MARESVILLE,

Daniel FAUCON, Michel FAUQUEMBERGUE,

Christophe FLASQUE, Louis-Joseph LALOUX,

Michel LALOUX, Bernard LEROY,

René MASCLET, Guy MOREL,

Jean-Pierre QUETU, Guy REANT,

Claude REZENTHEL, Pierre TETART.

Remerciements à l'ensemble du personnel communal et Monsieur Dominique MAËS et l'ensemble de l'équipe technique pour la logistique.

Remerciements tout particuliers à Elodie MARANGONY pour sa disponibilité, sa patience et sa collaboration avec Philippe MACHEN.

Remerciements également à ceux que nous aurions oubliés.

Hélène MITHIEUX Dominique LEBRUN-VANDEWALLE Philippe MACHEN